



**Conseil du 18ème arrondissement
Séance du lundi 28 novembre 2016**

MAIRIE.....	3
CULTURE.....	4
POLITIQUE DE LA VILLE.....	5
VIE ASSOCIATIVE.....	6
JEUNESSE.....	7
PETITE ENFANCE.....	8
EMPLOI.....	10
COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	10
ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE & DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	12
LOGEMENT, URBANISME & ARCITECTURE.....	14
MÉMOIRE.....	25
PERSONNES AGEES.....	28
PROPRETE.....	29
ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE.....	31
QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT.....	32
VŒUX.....	37

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 22 novembre 2016, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 28 novembre 2016 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^e prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme. DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme NEYRON, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoint au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme BELEM, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. MENEDE, M. QUEINNEC, M. TOUZET, **conseillers d'arrondissements**.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme VERISSIMO à M. JULIEN
Mme BOYER à M. QUEINNEC
M. BOURNAZEL à M. HONORE
M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL
Mme MARKOVIC à M. LORENZINI
Mme AKKARI à Mme LASSURE

Délibération 18.2016.364:

Arrivée M. BROSSAT

Délibération 18.2016.380:

Arrivée M. LISCIA

Délibération 18.2016.390:

Arrivée M. BOURNAZEL et fin de pouvoir à M. HONORE

Délibération 18.2016.392:

Départ de Mme PROUST, de Mme GABELOTAUD
Départ de M. GONZALEZ et pouvoir à Mme ROLLAND

Délibération 18.2016.393:

Départ Mme EL KHOMRI

Délibération 18.2016.395:

Départ M. BRIAND

M. Félix BEPPO, est désigné secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose que nous désignions M. BEPPO, secrétaire de séance. J'imagine que cela n'entraîne pas de désapprobation majeure.

Je voulais vous faire part des pouvoirs que j'ai reçus :

- Mme AKKARI à Mme LASSURE ;
- Mme VERISSIMO à M. JULIEN ;
- Mme MARKOVIC à M. LORENZINI ;
- M. BOURNAZEL à M. HONORE ;
- M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL ;
- Mme BOYER à M. QUEINNEC.

S'il y en avait d'autres pendant la séance, je vous inviterais à ne pas manquer de les faire passer à l'administration qui est derrière moi.

Avant d'entamer l'étude des différentes délibérations que nous avons à voter, je voulais – chacun le sait, mais je préfère y veiller – vous informer que malheureusement, le conteneur situé sur la place de la Chapelle avait subi un incendie. A ce stade, personne n'en connaît encore les causes et les différentes hypothèses évoquées ne sont pour le moment que des hypothèses et aucune n'est aujourd'hui plus crédible que l'autre.

En tout état de cause, je suis comme tout le monde malheureux de ce qui est – j'espère – un incident, mais je n'en sais rien. Je voulais vous confirmer que le travail continuait sur cette promenade urbaine, que bien sûr le travail des architectes continuait et que la réunion de restitution de ce travail aurait bien lieu évidemment, comme prévu, le 15 décembre prochain au boulevard de la Chapelle dans le nouveau centre d'animation. Le travail continue et l'enquête de son côté. J'espère que nous en saurons plus dans les jours qui viennent.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2016.351 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Eric LEJOINDRE : La première délibération consiste à approuver l'inscription d'un ordre du jour complémentaire qui se limite à la délibération 2016 DAC 20 que va nous présenter Mme ROLLAND.

J'imagine que cela ne pose pas de problème à qui que ce soit. Il y a par ailleurs deux délibérations qui sont soumises dans le cadre du Conseil départemental. Pas de difficulté ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.351 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.352 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2016

Eric LEJOINDRE : Sur le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 17 octobre, y a-t-il des commentaires ? Il n'y en a pas.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.352 à l'unanimité

CULTURE

DELIBERATION : 18.2016.353 : Subventions (141.000 euros) et avenants avec l'association l'Été parisien (10e) et la Fondation de la Cité internationale des Arts (4-18e)

DELIBERATION : 18.2016.354 : Subvention (187.000 euros) d'équipement et avenant à convention avec l'association le Théâtre de la Ville

Carine ROLLAND : Deux délibérations cultures ce soir. La première est une subvention de 141 k€ et avenants avec l'association l'Été parisien qui organise l'événement quartier d'été et la fondation de la Cité internationale des arts située dans le 4^{ème} arrondissement de Paris et dans le 18^{ème}.

Ces deux structures font appel à la Ville pour des coûts supplémentaires dans l'organisation de leurs événements liés à l'état d'urgence. Il est tout à fait compréhensible et logique que les grands événements parisiens aient eu à renforcer leur dispositif de sécurité. Nous en savons quelque chose dans le 18^{ème} arrondissement ; nous en avons pris notre part avec la fête des vendanges. Ces deux établissements se voient proposer une subvention d'un montant total de 141 k€ pour subvenir à leurs besoins supplémentaires de sécurité.

Deuxième subvention d'un montant de 187 k€ qui concerne le théâtre de la Ville principalement – pour ses locaux situés à la place de Châtelet – qui a fermé ses portes pour deux ans, mais les activités continuent dans une vingtaine de lieux parisiens dont le Montfort, le théâtre du Rond-point, le théâtre des Abbesses dans le 18^{ème}. En l'occurrence, il s'agit de contribuer à l'équipement de la réfection de ce lieu historique en plein cœur de Paris.

Eric LEJOINDRE : Je veux saluer à nouveau le travail que fait le théâtre de la Ville, notamment à destination des publics scolaires.

Pas de difficulté sur ces deux délibérations ?

Eric LEJOINDRE : En l'absence de Mme AKKARI qui est malade, je vais demander à M. DAVIAUD de bien vouloir nous dire un mot des deux délibérations qui portent sur la Politique de la Ville.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.353/2016.DAC.20 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.354/2016.DAC.727 à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2016.355 : Subvention d'un montant de 25 000 euros attribuée à 10 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers politique de la ville.

DELIBERATION : 18.2016.356: Subventions (113 825 euros) à 48 associations pour le financement de 49 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens.

Jean-Philippe DAVIAUD : Nous avons d'abord une délibération qui propose un montant de subventions de 25 k€ pour dix associations et qui concernent douze projets dans les quartiers Politique de la Ville.

Parmi ces dix associations, une est dans le 18^{ème} et a une action dans le 18^{ème}. Il s'agit de Graine de jardins pour un montant de 4 k€ pour son action d'accompagnement et de visibilité aux initiatives de végétalisation collective dans le quartier de la Goutte-d'Or.

La deuxième délibération concerne 48 associations pour un montant de 113 825 € et pour 49 projets. Dix associations qui agissent dans le 18^{ème} sont concernées. Nous en avons trois, à savoir des associations que nous connaissons bien EIDIP, la Salle Saint-Bruno et Ma plume est à vous qui déploient leurs actions dans le cadre de l'axe 1 du contrat de ville, c'est-à-dire accompagner les parcours et prévenir les ruptures.

Nous avons également six associations qui ont une action selon l'axe 2 « Vivre sa ville et son quartier » ; il s'agit :

- de la Pépinière Mathis pour un montant de 3 k€ ;
- de Culture sur cour pour 4 k€ ;
- de l'Echomusée pour 1 k€ ;
- de L'intestine pour 1 k€ ;
- de la Pelle Cha pour 3 k€ ;
- de la Compagnie des rêves ayez pour 2 k€.

Enfin, une association dans le cadre de l'axe 3 « Dynamiser les quartiers dans la ville » ; il s'agit des professionnels de la mode et du design de la Goutte-d'Or pour 4 k€.

Eric LEJOINDRE : Ces délibérations appellent-elles des commentaires ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.355/2016.DDCT.140 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.356/2016.DDCT.151 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2016.357 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18e et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Ce mois-ci treize nouvelles inscriptions à la Maison des associations ; en général, on en a quatre ou cinq. Là, treize c'est bien, cela continue sur une belle dynamique.

Nous avons :

- cinq dans le domaine des arts et de la culture qui sont les associations **OPRA**, les Amis de la chronique, Tant d'oreilles et tant d'écoutes, la Voix contemporaines et Ensemble MG21 ;
- une association dans le domaine des sports et de loisirs qui est **laral** ;
- une dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de la jeunesse, bien connue qui est Zup de Co ;
- trois dans le domaine du social humanitaire, lutte contre l'exclusion qui sont Je signe, l'Association d'aide sanitaire pour les hôpitaux et les malades et les Rencontres du Mont-Blanc ;
- une qui concerne la « vie locale » que nous connaissons bien puisqu'il s'agit des Amis recycleurs ;
- dans le domaine des relations internationales, le Rassemblement des Soudanais en France ;
- l'association ECTI qui envoie des bénévoles retraités pour accompagner des projets en France et dans le monde entier.

Eric LEJOINDRE : Pour la vitalité de vie associative dans le 18^{ème}. Pas de difficulté ?

La délibération 2016 DLH 313 est dans les délibérations concernant le logement, l'urbanisme et l'architecture, mais concerne une convention avec une association et aurait eu plus sa place en réalité à ce moment-là.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.357 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.374 : 108, rue Championnet (18e) Autorisation de signer une convention d'occupation et fixation des redevances d'occupation dues par l'association Syrie Prévention Famille Le Conseil du 18^{ème} arrondissement ;

Jean-Philippe DAVIAUD : Le 108, rue Championnet c'est un ensemble scolaire qui comprend l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège Hector-Berlioz. Il y a un local de 110 m² inutilisé au sein de ce bâtiment.

Il est proposé de signer une convention d'occupation entre la ville et l'association Syrie prévention familles qui a pour vocation de venir en aide, d'informer et d'accompagner psychologiquement et administrativement les familles victimes de radicalisation en Syrie et en Irak.

En échange de l'occupation de ce local, il est proposé de fixer la redevance à un montant annuel de 3 600 € sachant que le montant réel est évalué à 16 500 € ; la différence de 12 900 € sera considérée comme une aide en nature à l'association Syrie prévention familles.

Eric LEJOINDRE : Cela appelle-t-il des commentaires ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.374/2016.DLH.313 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2016.358 : Subvention (3.000 euros) à l'association La Boutique des Frissons (10e).

DELIBERATION : 18.2016.359 : Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Mila (18e).

DELIBERATION : 18.2016.360 : Subvention (5.000 euros) à l'association LA PASSERELLE I.D.E PARIS (10e).

Cédric DAWNY : La Boutique des frissons s'invite depuis plusieurs années sur notre Arrondissement. Ils étaient sur l'esplanade Pajol il y a deux ans.

L'objet de cette association est la production et l'organisation de spectacles vivants et à l'instar des pop-up stars qui comblent le vide de nos vitrines malheureusement délaissées par la crise, le concept de La Boutique des frissons participe à la reconquête d'espaces inoccupés de manière éphémère.

En début 2016, ils étaient sur la place Mac-Orlan au niveau du 2-4. C'est plus de 240 jeunes qui ont pu assister et participer à des concerts, à du football de table, à des ateliers de soin du visage ou également à des ateliers polaroid et également des ateliers clown. C'est une délibération pour un montant de 3 k€.

La deuxième délibération concerne l'association MILA, bien connue, qui favorise la production et la diffusion d'œuvre musical entre autres. Il travaille en ce moment à la préfiguration d'un lieu interactif au sein duquel sera monté une webradio à destination des acteurs jeunesse et bien entendu de leur public.

Ces acteurs jeunesse locaux sont l'Espace jeune donc Mont-Cenis, le centre social Belliard et Grajar. Ce sont ces trois structures et le but, c'est une émission par semaine autour des questions d'actualité et de citoyenneté et d'avoir, bien entendu dans le cadre de cette pratique et de cette utilisation, la capacité pour avoir une lecture au plus juste des médias.

La dernière délibération concerne l'association Passerelle IDE pour un montant de 5 k€. Cette association permet la promotion de la mobilité internationale des jeunes via le soutien à l'entrepreneuriat. Il y a un certain nombre d'outils qui leur sont délivrés. Cela va permettre à cinq jeunes du 18^{ème} arrondissement de partir sur un programme de quinze jours sur Toronto ; au sein duquel ils vont pouvoir rencontrer et échanger avec des jeunes créateurs d'entreprise canadiens, rencontrer également les institutions et puis sur place, découvrir les joies du business-plan ou de l'étude de marché en sachant qu'ils vont découvrir également une spécificité canadienne qui est d'associer l'entrepreneuriat et l'engagement citoyen. Tout cela bien entendu, on l'espère pour qu'à leur retour, ils puissent adopter une posture et un discours professionnel.

Eric LEJOINDRE : Sur ces trois délibérations, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.358/2016.DJS.267 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.359/2016.DJS.289 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.360/2016.DJS.317 à l'unanimité

PETITE ENFANCE

DELIBERATION : 18.2016.361 : Subvention (54 267 euros) et avenant n°2 avec l'association Famille et Cité (18e) pour le multi-accueil Binet (18e)

DELIBERATION : 18.2016.362 : Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris

Violaine TRAJAN : J'en profite pour communiquer sur l'opération les Bébés Restos du cœur. Chaque année, elle a lieu dans tout le 18^{ème} et là, le plus c'est que dans le hall d'accueil, il y a un point de collecte. Toute la semaine, ces bacs seront là. Je vous remercie d'y participer. Ce sont des vêtements divers et des chaussures pour les bébés, ainsi que des produits d'hygiène et du matériel de puériculture. Pensez-y, les crèches sont très solidaires, du moins les parents puisque chaque année, ils participent grandement et cela permet au stock de se constituer pour ensuite répondre aux besoins des familles pendant toute une année. C'est très précieux comme événement.

Je rapporte sur une subvention pour l'association Famille et Cité qui gère un établissement multi-accueils porte Montmartre, d'une capacité de vingt places. On nous demande de voter une subvention de 54 267 €. Cette subvention avait un peu diminué parce qu'elle s'adapte à la variation qui s'explique par une hausse des recettes, notamment des prestations CAF, une hausse des participations familiales et des remboursements des emplois aidés. Ce qui veut dire aussi que la crèche et ses places sont occupées tout au long de l'année et que les familles sont de plus en plus nombreuses à y amener leurs enfants. Je vous remercie de voter cette subvention.

Ensuite, j'ai une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs qui concerne les associations qui gèrent des établissements. A chaque Conseil, nous votons des subventions comme pour celles d'avant. Effectivement dans l'Arrondissement, une trentaine de structures associatives sont gérées par des associations. C'est à peu près 1 000 places qui reçoivent pour cela 4 millions environ de subventions nous concernant. En contrepartie, elles sont liées via une convention pluriannuelle à la Ville et doivent tenir des objectifs. On en parle souvent :

- de participer aux commissions d'attributions crèche ;
- de s'engager sur le projet de crèches ;
- de participer aux événements de l'Arrondissement.

Cette convention va plus loin – elle a été discutée avec la Fédération nationale des associations de la petite enfance – et annonce trois nouveautés, notamment :

- de s'engager plus en matière d'alimentation pour que la part d'alimentation durable dans les repas soit plus importante ; donc d'atteindre 50 % d'alimentation bio et durable d'ici 2020, c'est un premier objectif ;
- d'améliorer les conditions de travail des professionnels du secteur associatif ; la Ville s'engage à financer une nouvelle prime mensuelle de 100 € nets en direction des auxiliaires de puériculture recrutés au sein de ces structures associatifs, ce qui est aussi un point positif à souligner ;
- troisième nouveauté, la Ville accompagne ces associations et ces structures pour améliorer la sécurité des établissements associatifs.

C'est une convention dont on peut saluer ses évolutions puisqu'elles permettront de mieux répondre à l'accueil et aux besoins des parents, des enfants, mais aussi des nombreux professionnels dans le 18^{ème}, mais aussi à Paris et en France. C'est un secteur qui est riche en création d'emplois. Chaque année, nous recrutons des professionnels de petite enfance. C'est aussi à saluer et à valoriser puisque c'est un secteur qui est riche et créatif d'emplois.

Eric LEJOINDRE : Cela appelle-t-il des commentaires ou des questions ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.361/2016.DFPE.181 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.362/2016.DFPE.259 à l'unanimité

EMPLOI

DELIBERATION : 18.2016.363 : Kiosques commerciaux sur le domaine public proposant des services de proximité - Conventions avec la société « Lulu dans ma rue »

Claudine BOUYGUES : Parmi tous les outils qu'on peut avoir pour la réinsertion des personnes les plus éloignées de l'emploi à Paris et c'est vrai que notre Municipalité œuvre dans ce sens pour essayer de rééquilibrer les difficultés économiques et sociales que peuvent rencontrer un certain nombre de Parisiens, un des outils a été de mettre en place dans le 4^{ème} arrondissement : une convention d'occupation du domaine public à titre expérimental avec un kiosque commercial qui propose aux Parisiens des services de proximité dans le domaine du ménage, du bricolage, du gardiennage d'animaux etc. donc à direction des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Depuis mai 2015, on a pu dire que les Lulus ont regroupé 68 micro-entrepreneurs parmi lesquels dix sont bénéficiaires de RSA et trois sont issus de chantier d'insertion d'Emmaüs défi. Avec un accompagnement professionnel, ces résultats sont encourageants. Il a été proposé de développer ces kiosques dans un certain nombre d'arrondissements dont le nôtre.

C'est la raison pour laquelle, je vous demande si vous pouvez nous autoriser à signer les conventions d'occupation du domaine public avec la SAS Lulu dans ma rue pour l'exploitation durant un an de six kiosques commerciaux proposant des activités de services de proximité.

Il est à noter que pour chaque kiosque, une redevance correspondant à 100 € par mois au regard de l'activité de la société pour la réinsertion par l'emploi seront versés par la Ville, soit une redevance de 1 200 € par an. Je vous remercie. En effet, c'est une activité qui rend des services et qui rend aussi service à des gens qui sont en insertion professionnelle.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette belle initiative qui va se généraliser. Pas de difficulté ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.363/2016.DAE.323 à l'unanimité

COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DELIBERATION 18.2016.364 : Arc de l'innovation - SOHO (18e) : Subvention (2.500.000 euros) à la RIVP

Afaf GABELOTAUD : La première délibération concerne une subvention de 2,5 millions d'euros à destination de la RIVP dans la cadre de l'arc de l'innovation. Un projet qui mène des initiatives et des grands projets en faveur du développement économique sur l'est parisien.

Il s'agit pour la RIVP de construire dans un ensemble immobilier des SOHO (*Small office/home office*), c'est-à-dire des rez-de-chaussée et des premiers étages. Ce n'est ni plus ni moins que la réhabilitation de ce qu'on avait avant des petits immeubles en rez-de-chaussée et de l'habitation au premier étage.

Ce concept d'habitation et de locaux d'activité permettent à des micro-entreprises, des artisans de retrouver une facilité de travailler, une cohérence par rapport à leur travail. C'est un projet assez intéressant situé dans le programme d'aménagement de Chapelle international, porté par la SNEF. Il y a 8 000 m² de locaux de ce type qui permettront d'héberger des activités commerciales, mais aussi des activités en termes de développement économique.

J'en profite puisqu'on est dans le cadre du développement économique pour parler également – ce n'est pas soumis à vote puisqu'il s'agit de la DEA 94G – une délibération à destination du département et non pas de la Mairie de Paris, donc pas à voter dans le cadre de notre Conseil d'arrondissement. Je souhaite juste parler pour montrer à quel point on porte les initiatives de développement économique de la subvention de 20 k€ et la convention avec l'association des professionnels de la mode et du design de la Goutte-d'Or puisqu'il s'agit d'un projet que nous portons en Mairie du 18^{ème} depuis de nombreuses années, puisqu'il s'agit de restructurer la filière textile mode design qui existe dans la Goutte-d'Or, à travers les commerçants de tissus, ce qu'on appelle les mécaniciens de confection des couturiers, les designers, les créateurs de ce secteur-là. C'est une filière que l'on structure dans le cadre de la Politique de la Ville, en relation avec Mme AKKARI qui porte très sincèrement et très fortement ce projet avec moi.

Il s'agit pour l'association :

- de se structurer ;
- de mettre en œuvre des outils de mutualisation ;
- de mettre également en œuvre des formations.

Donc une restructuration et une structuration plutôt totale de ce secteur-là :

- pour créer de l'emploi ;
- pour créer des carnets de commandes ;
- pour répondre à des carnets de commandes ;
- pour permettre à un développement économique de ce secteur important dans une filière qu'il connaît qui existe depuis toujours, mais qui avait besoin d'être accompagnée.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.364/2016.DAE.9 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

DELIBERATION : 18.2016.365 : Secteur Charles Hermite (18e) – Subvention (150.000 euros) et convention avec Paris Habitat OPH pour la rénovation de cinq locaux commerciaux

Afaf GABELOTAUD : Là, il s'agit de la DAE 407, une subvention de 150 k€ et une convention avec Paris Habitat pour le secteur Charles-Hermite. Il s'agit de la rénovation de cinq locaux commerciaux ; de retaper toutes les devantures du secteur en commençant par ses cinq locaux commerciaux.

Il s'agit pour le secteur de redonner de la commercialité, donc d'avoir un visuel en cohérence comme on l'a fait sur la porte Montmartre puisque nous n'avons pas une vacance trop importante dans ce secteur, mais un tissu commercial qui souffre des réhabilitations faites et opérées aux alentours et d'un enclavement qui ne permet pas à ce secteur d'avoir le flux nécessaire.

Il faut commencer cette réflexion, cette réhabilitation, cette requalification du secteur. On a eu une première réunion début novembre avec l'ensemble des commerçants qui doivent se structurer en association de commerçants. Nous avons le soutien de la Chambre de commerce et de Paris Habitat pour avoir une opération **porte à porte** pour toucher tous les commerces du secteur, donc avoir une réflexion ensemble de ce que l'on peut faire ensemble pour gagner en visibilité, en flux, en commercialité, en nouveaux projets, amener de nouveaux porteurs de projets aussi à s'installer dans ce secteur-là et diversifier et devenir peut-être un lieu de destination. Il n'y a pas mal de réflexions autour de cela qui sont assez intéressantes et sur lesquelles la Ville, Paris Habitat, la CCI et tous les acteurs autour de la table commencent – là c'est concret puisqu'on a des financements – à apporter une réflexion, mais aussi une action concrète sur le secteur.

Eric LEJOINDRE : Cela permet de faire le tour de la diversité des façons dont on peut soutenir l'attractivité économique de notre territoire. Cela appelle-t-il des questions ou des commentaires ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.365/2016.DAE.407 à l'unanimité

ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE & DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

DELIBERATION : : 18.2016.366 : Soutien à trois initiatives pour la consommation responsable à Paris

Frédéric BADINA SERPETTE : La délibération que je soumetts à votre vote vise à attribuer 60 k€ de subventions de fonctionnement à trois structures qui œuvrent dans le champ de l'économie sociale et solidaire et qui parlent plus particulièrement des projets liés à la sensibilisation et à la consommation responsable.

Trois structures concernées, d'abord la plateforme pour le commerce équitable qui réunit les principaux acteurs français du commerce équitable dont les actions visent à sensibiliser les consommateurs, les médias et les acteurs économiques au commerce équitable. Outre cette sensibilisation, la plateforme aujourd'hui accompagne la ville notamment afin d'identifier les marchés et les filières d'achat public dans lesquels notre collectivité pourrait être amenée à introduire des critères relatifs au commerce équitable et ce dans le cadre du fameux schéma de la commande publique responsable que nous avons d'ailleurs voté ici. Plus localement, cette plateforme propose de réaliser un diagnostic sur le terrain. Les arrondissements ne sont pas encore choisis, mais l'objectif c'est d'essayer de cibler un certain territoire pour voir

avec le commerce de proximité comment pourrait-on développer un peu plus les produits issus du commerce équitable.

Cette délibération nous propose d'attribuer 15 k€ de subventions à cette plateforme.

Les deux autres structures, on les connaît, même très bien puisqu'il y a d'abord La Louve. Où en sommes-nous du projet de La Louve parce que cela fait déjà plusieurs mois que nous en parlons. Le projet a pris du retard, notamment pour des raisons techniques et des raisons de chantier. Nous attendions avec impatience la visite de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 16 novembre, mais qui s'est très bien passée et qui a permis le lendemain aux équipes et aux coopérateurs de lancer la phase test qui consiste en gros à commencer la mise en rayon, tester le système de caisse, organiser les tâches ; le tout avant une ouverture officielle à plein régime.

Les coopérateurs sont pour le moment invités à assurer leur première tâche et à venir faire leur course de manière espacée pour permettre au mieux à La Louve de se roder.

En termes de chiffres, nous sommes à ce stade à 3 000 coopérateurs dont 10 % sont bénéficiaires des minima sociaux, je le précise parce que c'était ce sur quoi nous étions tombés d'accord dès le départ au lancement du projet ; nous souhaitons que non seulement La Louve s'installe dans un quartier populaire, mais que les produits et le système puissent bénéficier aux plus fragiles. C'est le cas, en tout cas et les premiers chiffres tendent à le montrer.

Je voudrais ici publiquement féliciter l'équipe rassemblée autour de Tom BOOTHE et Brian qui n'ont rien lâché depuis plusieurs mois pour faire avancer le projet avec notre soutien malgré de nombreuses lourdeurs administratives et normatives ; remercier aussi ceux qui ici en mairie et au cabinet sont intervenus à beaucoup de moments pour accompagner le projet. Je pense notamment à Mathilde GODARD avec qui on a démêlé un nombre incalculable de sujets en mobilisant les services, mais aussi à Bocar DIALLO sur le volet livraison ou encore Rodrigue ZAMPASI pour l'accompagnement sur le volet compostage.

La Louve aurait dû ouvrir au premier semestre. Elle va ouvrir officiellement d'ici la fin de l'année.

Le modèle économique du supermarché y prévoyait de dégager un chiffre d'affaires pour compenser des charges fixes déjà engagées. Il y a un problème de trésorerie aujourd'hui lié notamment à ce retard ; l'épicerie ouverte entretemps rue de la Goutte-d'Or n'a pas permis de compenser ce trou dans la caisse. C'est pourquoi la délibération propose d'attribuer 30 k€ de subventions supplémentaires pour les aider dans la phase de démarrage.

Je précise que cet appui au démarrage d'activité c'est une démarche qu'on met en œuvre pour beaucoup de commerces et d'entreprises sociales à Paris et que La Louve n'est évidemment pas la seule à en bénéficier. Dans le 18^{ème}, cela se fait directement ou indirectement sous différentes formes. Nous sommes sur une subvention de fonctionnement, mais pour un projet bien spécifique dans le cadre du commerce s'installant dans des locaux appartenant aux bailleurs. Si nous ne finançons pas directement, nous appuyons auprès des bailleurs des demandes de prise en charge de travaux de remise en état des locaux, par exemple, ou l'application de franchises. C'est un autre moyen pour les entrepreneurs et les commerçants d'entamer plus facilement l'activité et je me permets évidemment ici sous le contrôle de Mme GABELOTAUD.

Enfin, la dernière structure, ce sont les UP Conférences, des conférences gratuites qui visent à animer le débat public sur des projets de société comme la participation citoyenne,

l'entrepreneuriat ou l'innovation sociale. Les premières conférences qui durent maintenant depuis plus d'un an ont rassemblé près de 13 000 participants. Elles permettent de mettre en avant nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire dans de nombreuses structures du 18^{ème} et le plus souvent sous le patronage de personnalités telles qu'Edgar MORIN, Jean-Paul DELEVOYE ou Muhammad YUNUS. Ici à la Mairie, nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en accueillir une, consacrée à l'économie du partage et nous aurons l'occasion d'en accueillir une autre à la rentrée, soit le Civic Tech. Les UP Conf seront par ailleurs partenaires d'un forum que je compte organiser début 2017 sur les nouvelles formes d'entrepreneuriat.

Je vous propose ainsi d'attribuer une subvention de 7 k€ à l'association Insertion et Alternatives qui porte le dispositif des UP Conférences.

Eric LEJOINDRE : Cela appelle-t-il des commentaires ou des questions ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.366/2016.DAE.218 à l'unanimité

LOGEMENT & URBANISME

DELIBERATION : 18.2016.367: Réalisation 5-7, passage Lathuille (18e) d'un programme de 6 logements sociaux (3 PLA-I et 3 PLUS) par la SIEMP

DELIBERATION : 18.2016.368 : Réalisation Secteur Chapelle International Lot G (18e) d'un programme de création de 40 logements sociaux (12 PLA-I, 16 PLUS et 12 PLS) par ICF Habitat La Sablière

DELIBERATION : 18.2016.369 : Réalisation 73 rue du Poteau (18e) d'un programme de 7 logements sociaux (4 PLA-I et 3 PLUS) par Élogie

DELIBERATION : 18.2016.370 : Réalisation Secteur Chapelle International Lot B (18e) d'un programme de création de 73 logements sociaux (22 PLA-I, 31 PLUS et 20 PLS) par ICF Habitat La Sablière

DELIBERATION : 18.2016.371 : Réalisation 8, boulevard Barbès (18e) d'un programme de logements sociaux (2 logements PLA-I, 3 logements PLUS et 2 logements PLS) par la SIEMP

DELIBERATION : 18.2016.372 : Réalisation 7, rue des Abbesses et 25, rue Houdon (18e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 20 logements sociaux (10 PLA-I et 10 PLUS) par la RIVP

DELIBERATION : 18.2016.373 : Réalisation 21 rue Montcalm (18e) d'un programme d'acquisition conventionnement de 41 logements sociaux par Paris Habitat OPH

DELIBERATION : 18.2016.375 : Réalisation 20, rue des Roses (18e) d'un programme de 6 logements sociaux (2 PLA-I, 2 PLUS et 2 PLS) par la SIEMP

DELIBERATION : 18.2016.376 : Réalisation 13, rue Ramey (18e) d'un programme de 9 logements sociaux (5 PLA-I et 4 PLUS) par la SIEMP

DELIBERATION : 18.2016.377 : Réalisation dans 4 immeubles en copropriété du 18e arrondissement d'un programme de 20 logements sociaux (11 logements PLUS et 9 logements PLA-I) par la SIEMP

DELIBERATION : 18.2016.378 : Réalisation 1, rue Stephenson et 12 rue de Jessaint (18e) d'un programme comportant 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH

Michel NEYRENEUF : C'est toujours comme cela en fin d'année, il y a toutes les délibérations qui arrivent pour les financements de l'année suivante.

Nous allons quand même voter ce soir pour 8 millions, pour la Ville, sans compter évidemment l'aide de l'Etat et des autres participants ou partenaires. Nous allons voter pour 243 logements, je vous les présente rapidement :

- Au 5-7, passage Lathuille : la réalisation par la SIEMP dans un immeuble préempté par la Ville de 6 logements sociaux, 3 PLA-I et 3 PLUS.
- Secteur Chapelle international, le lot G : un programme de création de 40 logements sociaux, 12 PLA-I, 16 PLUS et 12 PLS par ICF La Sablière.
- Au 73, rue du Poteau : 7 logement sociaux, 4 PLA-I et 3 PLUS par ELOGIE dans un immeuble préempté ;
- Secteur Chapelle international, lot B : un programme de création de 73 logements sociaux, 22 PLA-I, 31 PLUS et 20 PLS par ICF Habitat La Sablière ;
- Au 8, boulevard Barbès, un immeuble confié à la SOREQA pour insalubrité et on va enfin déboucher sur la construction, puisqu'il y a eu beaucoup de problèmes avec les propriétaires : construction de 7 logements sociaux, 2 PLA-I, 3 PLUS et 2 PLS par la SIEMP ;
- Dans le cadre d'une préemption, réalisation aux 7, rue des Abbesses et 25, rue Houdon dans le Montmartre d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 20 logements sociaux, 10 PLA-I et 10 PLUS par la RIVP.
- Au 21, rue Montcalm actuellement à l'acquisition par Paris Habitat : la réalisation de 41 logements sociaux dont 21 logements PLA-I, 12 logements PLUS et 8 logements PLS.
- Au 20, rue des Roses, toujours dans le cadre de la convention SOREQA pour un immeuble insalubre : réalisation par la SIEMP de 6 logements sociaux, 2 PLA-I, 2 PLUS, 2 PLS.
- Au 13, rue Ramey, toujours dans le cadre de la SOREQA : un programme de 9 logements sociaux, 5 PLA-I et 4 PLUS par la SIEMP.

- Des acquisitions-réhabilitations comportant 20 logements dans quatre immeubles en copropriété dans le 18^{ème} arrondissement, ce sont généralement principalement des lots achetés à un moment ou à un autre par la SEMAVIP dans le cadre de l'opération Goutte-d'Or et maintenant la SEMAVIP est partie, donc elle va les revendre à la SIEMP donc cela fera 11 logements PLUS et 9 logements PLA-I aux adresses suivantes : 46, rue Myrha ; 42, rue Polonceau ; 36, rue Doudeauville ; 18, rue Letort.
- Dans ce cadre toujours et cela est aussi une grande victoire, la préemption du 1, rue Stephenson 12, rue de Jessaint, un bel immeuble ancien de six étages qui va être confié à Paris Habitat pour la réalisation de 4 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 4 logements PLS, c'est-à-dire en tout 14 logements.

Je vous propose de voter d'abord celles-là et puis, on passera à la suite après.

Eric LEJOINDRE : Avant de passer au vote, je vais laisser la parole à ceux qui la demandent.

Laurent QUEINNEC : Nous allons voter la majorité des délibérations soumises, à l'exception de quatre d'entre elles qui ont trait à des préemptions. Nous préférons en effet que les budgets soient orientés vers de la réhabilitation et la réelle construction de nouveaux logements. Ces préemptions, sauf erreur de ma part, il s'agit du :

- 5-7, passage Lathuille, la délibération 13 ;
- 73, rue du Poteau, la 252 ;
- 7, rue des Abbesses, la 293 ;
- 1, rue Stephenson, la 358.

Galla BRIDIER : Je voulais saisir l'occasion du passage de toutes ces délibérations et des ces 243 logements – que nous allons, j'espère et j'en suis sûr, voter ce soir – pour me féliciter de la politique active en matière de création et de production de logement social et aussi que notre Arrondissement soit autant pourvoyeur de logement social et créateur pour l'ensemble de Paris. Donc, un grand merci pour ce dynamisme, cher M. BROSSAT, cher M. NEYRENEUF. D'autant plus que toutes les délibérations de ce soir montrent à quel point tous les leviers possibles pour la création de logements sociaux sont utilisés dans le 18^{ème}, que cela soit de la création dans le diffus à très petite échelle, comme le dit M. NEYRENEUF, il s'agit souvent de victoire de pouvoir sortir de telles opérations, qu'il s'agisse de réhabilitation de l'habitat insalubre, notamment par la SIEMP – nous avons eu le plaisir d'inaugurer un immeuble de ce type, boulevard de la Chapelle la semaine dernière et c'est vraiment extraordinaire de pouvoir voir ce genre d'immeuble émerger dans notre Arrondissement – que cela soit de la création nouvelle dans les grands secteurs d'aménagement comme à Chapelle international ou encore par le conventionnement. Donc, c'est évidemment avec un grand plaisir que notre groupe votera toutes ces délibérations.

Danièle PREMEL : Je participe pleinement à la dynamique du logement à Paris mais en tant que présidente d'ELOGIE et SIEMP, je ne peux pas me prononcer sur toutes les délibérations concernant ELOGIE ou SIEMP. Donc, je ne participerai pas au vote pour celles-ci.

Eric LEJOINDRE : C'est noté.

Christian HONORE : Je voulais faire un petit clin d'œil à M. NEYRENEUF. Il a parlé de financement, de l'Etat, de la Ville et d'autres partenaires. Parmi les partenaires, n'y aurait-il pas la Région ? Excusez-moi de vous dire cela parce qu'il m'a semblé que M. BOURNAZEL parfois participe à l'inauguration de logements sociaux. C'était juste pour un élément d'honnêteté intellectuelle, c'est tout. Lorsque la Région intervient, surtout lorsqu'il y a un conseiller régional dans le 18^{ème}, c'est bien de le faire

remarquer, puisque nous ne sommes pas contre les logements sociaux, mais d'une manière peut-être plus équilibrée que ce que vous le proposez.

Eric LEJOINDRE : Je veux avant tout vous remercier de cette intervention qui me laisse à penser qu'au-delà des projets financés par la Région précédemment et que nous inaugurons maintenant, le nouvel exécutif régional a l'intention de continuer à financer partout le logement social. Mais peut-être que M. BROSSAT, sur cette question ou sur d'autres, pourrait nous en dire plus.

Ian BROSSAT : Oui, une remarque quand même parce que j'ai bien entendu ce que le groupe Les Républicains a dit sur les votes que vous allez émettre. Je note quand même que vous votez, comme souvent d'ailleurs, pour le logement social dans les quartiers qui comptent déjà beaucoup de logements sociaux, notamment à la Chapelle et vous allez voter contre un programme de logements sociaux à Montmartre, dans le quartier du 18^{ème} qui compte le moins de logements sociaux.

Je ne comprends pas comment pouvez-vous faire de grands discours sur la mixité sociale, sur l'idée qu'il faut en finir avec les logiques de ghetto et dans le même temps, refuser un programme de logements sociaux rue des Abbesses ? Vous nous dites que vous êtes contre parce que c'est de la préemption. Mais expliquez-moi comment dans un quartier comme les Abbesses, où il n'y a aucune parcelle disponible, on peut faire du logement social autrement que par de l'acquisition de bâtiments existants ? Vous le savez très bien, c'est impossible. La réalité c'est que si on regarde vos votes, la logique qui est la vôtre c'est de faire du logement social là où il y en a beaucoup et ne pas en faire là où il n'y en a pas du tout. Bien, j'assume le fait que notre politique est de faire du logement social dans tous les quartiers et prioritairement là où il y en a peu, notamment rue des Abbesses. Je peux vous dire que nous sommes très fiers, comme majorité municipale, de continuer à faire ces efforts.

Un dernier mot sur la contribution du Conseil régional, je rejoins complètement ce qu'a dit le Maire du 18^{ème}, je souhaite que le Conseil régional continue à nous accompagner dans cette politique, d'autant plus qu'on a besoin de financement pour faire du logement social. D'ailleurs, on est quand même assez sympathique parce que vous noterez que lors des inaugurations qu'on fait, le temps de parole n'est pas tout à fait proportionnel au financement. Si c'était proportionnel, notre collègue – qui n'est pas là ce soir mais qui est là de temps en temps pour représenter la Région – n'aurait pas beaucoup de temps pour parler. Mais en tout cas, je souhaite que la Région continue à nous accompagner dans cette politique, évidemment notamment pour faire du logement social là où il n'y en a pas beaucoup.

Laurent QUEINNEC : Je voulais faire remarquer à M. BROSSAT qu'il n'y a pas que Montmartre où il y a des préemptions, c'est essentiellement dans les quartiers les plus bourgeois du 18^{ème} selon vous, puisqu'en fait cela se trouve rue Stephenson, rue de Jessaint, rue du Poteau, passage de Lathuille ; donc il n'y a pas que Montmartre d'une part.

D'autre part, je vous dirais que la préemption c'est de la spéculation, cela fait un effet d'éviction envers des gens qui pourraient avoir accès à la propriété et cela fait monter les prix de l'immobilier.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas rentrer précisément dans ce débat mais le fait que la Ville rachète des immeubles insalubres pour faire du logement là où les propriétaires se sont montrés incapables de gérer leur patrimoine a trait plus au travail social qu'à la spéculation. Je reconnais qu'on fait de la préemption aussi dans les quartiers qui ne sont pas des quartiers les moins populaires. Enfin, constatez quand même que depuis maintenant deux ans et demi que je suis Maire et cela durait aussi avant, vous ne votez pas les projets que nous proposons dans les quartiers les plus bourgeois du 18^{ème}, préemption ou pas. Mais la réalité est là et il était normal que M. BROSSAT mette le doigt

dessus. Je comprends que cela soit compliqué mais en même temps, cela se passe comme cela pour le moment. Je préférerais que nous puissions être unanimes sur l'ensemble de ces projets.

Mais nous allons passer au vote pour le passage Lathuille. On a entendu les réserves notamment de Mme PREMEL.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.367/2016.DLH.13 à la majorité soit 35 voix pour dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV), 8 voix contre dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 1 voix ne participant pas au vote (Mme PREMEL)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.368/2016.DLH.282 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.369/2016.DLH.252 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme PREMEL)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.370/2016.DLH.283 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.371/2016. DLH.284 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme PREMEL)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.372/2016. DLH.293 à la majorité soit 35 voix pour dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV), 7 voix contre dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.373/2016.DLH.294 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.375/2016.DLH.352 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme PREMEL)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.376/2016.DLH.356 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme PREMEL)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.377/2016. DLH.357 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme PREMEL)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.378/2016.DLH.358 à la majorité soit 37 voix pour dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV, Mme MEHAL), 7 voix contre dont 3 pouvoirs (LR/CI)

DELIBERATION : 18.2016.379 : Avenant à la convention de gestion conclue le 1er avril 2004 avec l'OPAC de Paris, devenu depuis lors PARIS HABITAT-OPH (Lots de copropriété 1-3 Villa des Tulipes/ 99-101 rue du Ruisseau (18^e))

Michel NEYRENEUF : La bonne nouvelle est que l'expropriation lancée pour la Villa des Tulipes arrive à son terme et que la Ville va reprendre possession assez rapidement du bien. Il s'agit de faire un avenant à la convention conclue avec l'OPAC de Paris il y a longtemps et pour l'actualiser avec Paris Habitat aujourd'hui. Paris Habitat aura en charge de traiter la réhabilitation ou la démolition-reconstruction de ce lieu dans lequel il y a un certain nombre d'occupants mais avec lesquels je suis déjà rentré en contact et cela ne devrait pas trop poser de problème pour avancer par la suite.

Galla BRIDIER : Je voudrais dire trois choses sur cette délibération que nous voterons, concernant l'avenant à la convention avec Paris Habitat.

La première, c'est que nous serons attentifs au relogement des différents occupants de cet immeuble.

Deuxièmement, j'ai bien aimé l'appellation de collectif d'artistes de ces habitants plutôt que de les appeler autrement puisqu'effectivement, on peut dire ici et sans trop de difficultés que ces gens ont permis quelque part le maintien de cet immeuble abandonné en cours de construction et que par ailleurs, ils ont largement participé et contribué à participer à la vie du quartier en y étant très impliqués et en accueillant diverses associations dans le lieu commun collectif mis en place.

Troisièmement, émettre ici le vœu que dans le futur projet, ne soit pas oubliée la création d'un local commun pour les différentes associations et faire donc perdurer la dynamique qui existe aujourd'hui autour de ce lieu, dynamique qui plus est vraiment très intéressante, conviviale et joyeuse.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.379/2016.DLH.359 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.380 : Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié

Michel NEYRENEUF : Il s'agit essentiellement de pouvoir traiter à Paris le SLS, c'est-à-dire le supplément de loyer de solidarité, tout en maintenant la mixité.

La loi ALUR qui a fait un certain nombre de propositions fait que nous sommes obligés à revoir au jour d'aujourd'hui comment permettre à ce que les classes moyennes dans les zones populaires puissent se maintenir. Il y a déjà des exceptions acceptées : quartiers Politique de la ville etc. mais le PLH propose de rajouter les zones dans lesquelles la proportion de logements sociaux est supérieure à la moyenne parisienne, c'est-à-dire à peu près 20 %, 19 et quelques. Cette proposition vise à faciliter la mixité sociale et à la faire perdurer.

Christian HONORE : Nous allons nous abstenir. Tout à l'heure, M. BROSSAT a parlé que si on devait donner le droit de parole au quota de subvention, le conseiller régional ne pourrait pas parler

beaucoup. Je voulais faire remarquer au communiste BROSSAT que si on lui donnait la parole au quota des voix qu'il représente, il n'aurait rien à dire puisque le parti communiste n'existe plus.

Ian BROSSAT : *Hors micro.*

Christian HONORE : On peut plaisanter, détendons-nous.

Loin de favoriser la classe moyenne, au contraire... si, votre délibération va dans le bon sens, mais nous allons au Conseil de Paris émettre un amendement pour que la procédure que vous préconisez soit également faite sur les quartiers déficitaires. Donc, nous allons nous abstenir en prévoyant un amendement au Conseil de Paris.

Eric LEJOINDRE : Vous refusez aussi le logement social dans les quartiers très déficitaires. Je viens de découvrir que le Maire du 16^{ème} avait fait voter contre la création de 10 logements sociaux en face du marché de Passy.

Je ne comprends pas très bien pourquoi vous voulez par ailleurs étendre le dispositif aux quartiers où de toute façon, vous ne voulez pas de logements.

Christian HONORE : M. le Maire, on parle du 18^{ème} ici.

Eric LEJOINDRE : Cela ne m'avait pas échappé.

Christian HONORE : Alors, présentez-vous dans le 16^{ème}, vous serez peut-être élu.

Eric LEJOINDRE : Figurez-vous que nous sommes dans une ville et qu'il y a une logique à ce qu'il y ait une cohérence entre les propositions qu'on formule au niveau parisien et celles qu'on met en œuvre dans les arrondissements. Je revendique cette cohérence et j'ai le même discours dans le 18^{ème} que ce que j'aurais dans le 16^{ème}, cela fait une différence.

Pascal JULIEN : Dans un premier temps, je voudrais quand même préciser un peu ce que dit cette loi. La loi égalité et citoyenneté en cours de discussion devrait priver les municipalités d'une possibilité qu'elles ont jusqu'à présent de moduler, voire de supprimer le surloyer, dans des conditions effectivement à l'échelle de l'IRIS qui est extrêmement réduite, là où les logements sociaux dépassent 19 %.

Cela dit, nous manquons d'abord d'éléments d'appréciation pour nous prononcer vraiment. Nous souhaiterions connaître plus précisément l'impact sur la typologie des foyers selon PLA-I, PLUS, PLS, selon le niveau de revenu aussi, parce que vous comprenez bien que 100 € de plus pour un célibataire qui gagne 1 300 €, ce n'est pas la même chose que 200 € de surloyer pour un ménage avec enfants qui gagne 5 k€. Bref, il nous manque tous ces éléments d'appréciation pour nous déterminer, on espère les avoir pour le Conseil de Paris. Mais je voudrais dire que les écologistes sont favorables historiquement au surloyer parce que cela ne met pas en cause la mixité sociale. En général, le surloyer permet à quelqu'un qui ne devrait plus y être, d'y rester mais en payant plus. Ce qui ne remet pas en cause fondamentalement le niveau de vie mais qui surtout, fait que ce logement reste extrêmement avantageux par rapport au prix du même logement dans le parc privé. Je ne me lancerais pas dans une démonstration, c'est très facile de le montrer.

Donc, toucher au surloyer ne nous paraît pas forcément une bonne idée pour toutes ces raisons.

Puis, la mixité sociale est compliquée et les classes moyennes encore plus. La classe moyenne c'est tout ce qui n'est pas classe populaire et classe riche, mais faut-il encore être capable

d'évaluer et de chiffrer cela et puis, de le faire en fonction du patrimoine. Ce n'est pas un problème de la Ville, c'est bien un problème de la loi, c'est que le patrimoine n'est absolument pas pris en compte dans l'accès au logement social ; je peux être riche en patrimoine et chiche en revenu et j'entrerais dans le logement social.

La question est plus complexe. Puis, ce n'est pas 100 € ou 200 € de plus qui vont écarter quelqu'un de la classe moyenne d'accéder à ce logement, c'est plutôt la question des écoles, la réputation des écoles et de la sécurité dans le quartier. J'irais même encore plus loin si je voulais être un peu provocateur parce que je suis partisan de mélanger de la mixité et les catégories sociales dans le même immeuble, mais je sais bien que mon voisin de palier peut être d'une catégorie différente de la mienne et on ne se croiera jamais, parce qu'on ne met pas les enfants dans la même école, on n'a pas les mêmes loisirs, on ne fait pas les mêmes vacances. En réalité, la mixité n'existe pas, c'est plutôt une cohabitation dans le même immeuble. Donc attention quand on parle de mixité et de classe moyenne, parce que cela mériterait des débats un peu longs pour être tranché dans notre Conseil d'arrondissement.

En tout cas en attendant d'avoir les éléments d'appréciation que nous avons demandés, nous nous abstiendrons et on verra bien ce qu'on fera au Conseil de Paris.

Ian BROSSAT : Quelques mots en réaction, pas de remarques sur ce que vient de dire M. JULIEN, les verts sont d'ailleurs de ce point de vue assez cohérents par rapport à leur vote précédent et notamment à ce que vous aviez dit dans le cadre du débat sur le programme local de l'habitat.

De quoi s'agit-il ? La réalité c'est que si nous appliquons la loi égalité et citoyenneté sèchement à Paris, il y a 5 000 familles vivant en logement social qui paient déjà un surloyer, qui se verront appliquer un surloyer augmenté de 100 € en moyenne, c'est-à-dire qu'il y a 5 000 familles qui vivent aujourd'hui en logement social et qui se verront appliquer un surloyer extrêmement conséquent. Le risque, c'est que ces familles quittent le logement social, ne trouvent pas une solution dans le parc privé et finissent par devoir partir en banlieue. Nous le faisons d'abord pour ces familles, pour éviter que ces familles de la classe moyenne soient obligées de quitter Paris, et aussi en ciblant les quartiers qui comptent plus de 19 % de logements sociaux parce que nous voulons que dans ces quartiers qui comptent déjà un certain nombre de logements sociaux, on garde des classes moyennes. Notre objectif c'est que les classes moyennes continuent à habiter dans ces quartiers pour des raisons de mixité sociale.

Donc, cela me paraît absolument essentiel que cette délib puisse être adoptée. Je note d'ailleurs M. HONORE que, il y a des conseils d'arrondissement ce soir dans quasiment tous les arrondissements, dans tous les autres arrondissements notamment ceux tenus par vos amis politiques, ils la votent cette délibération. Donc vous n'avez manifestement pas tout à fait compris cette délibération, mais eux l'ont bien compris et en l'occurrence, ils votent pour. Donc, je vous inviterais à faire de même, mais si vous souhaitez vous abstenir, faites-le. En tout cas dans le 5^{ème} arrondissement par exemple, vous venez de l'adopter et de la même manière, dans d'autres arrondissements comme le 15^{ème}. En tout cas, j'invite les conseillers d'arrondissement à la voter pour protéger les classes moyennes et éviter qu'elles ne se voient appliquer des surloyers trop élevés.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ce débat éclairant.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.380/2016.DLH.427 à la majorité soit 28 voix pour dont 1 pouvoir (PS/PC-FDG) et 17 abstentions dont 5 pouvoirs (EELV/LR-CI-NI)

DELIBERATION : 18.2016.381 : Signature du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) parisien (13e, 18e, 19e et 20e)

Michel NEYRENEUF : Je me souviens d'un dernier conseil pendant lequel M. BOURNAZEL s'était un peu mis en colère parce que Mme EL KHOMRI était présentée comme ministre. Je vois qu'ici, il n'y a pas de problème pour parler des conseillers régionaux et de faire leur retape.

Christian HONORE : *Hors micro.*

Michel NEYRENEUF : Je suis en train de parler, je ne vous ai pas interrompu, M. HONORE, vous ne m'interrompez pas.

Ce que nous vous proposons de voter ce soir, je parlais de la ministre parce qu'elle est là et puis, cela dépend aussi de son travail qu'elle a fait quand elle était à la Politique de la ville et qu'elle a permis de faire que l'ANRU a retenu cinq secteurs en nouveau programme national de renouvellement urbain à Paris. Dans ces cinq secteurs, il y a en a deux dans le 18^{ème}, à savoir Goutte-d'Or, dans le quartier Goutte-d'Or du 18^{ème} arrondissement et l'opération portes du 18^{ème} : porte Montmartre, porte des Poissonniers, Moskowa, porte de La Chapelle, Charles-Hermite etc.

Pour la Goutte-d'Or entre autres, il s'agit de participer à un certain nombre de choses que nous avons lancées récemment et sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord avec l'ANRU pour travailler notamment sur la requalification du passage Boris-Vian, des arcades de la rue de la Goutte-d'Or, ainsi qu'à un certain nombre d'autres actions réalisées dans le secteur nord du quartier. Evidemment, la problématique principale, c'est la problématique d'usage des espaces collectifs. C'est là-dessus que l'on va essayer de travailler et sur laquelle l'ANRU va apporter sa participation.

Pour ce qui concerne les quartiers des portes Montmartre et compagnies, l'ambition est de poursuivre l'œuvre déjà commencé et d'amplifier l'impact des changements au bénéfice des habitants confrontés d'importantes difficultés sociales et économiques. Je ne veux pas vous répéter ensuite tous les axes, les enjeux du nouveau programme de renouvellement urbain parisien – vous pouvez les lire – mais peut-être que quelqu'un souhaitera mettre l'accent sur telle ou telle chose. Donc, je vous invite à voter l'accord pour la signature de ce protocole.

Eric LEJOINDRE : Je vous invite aussi à la signer parce que c'est indispensable que l'Etat – et démonstration en a été faite – comprenne et sache que Paris est divers et qu'il y a aussi dans Paris des quartiers populaires qui avaient ses besoins qui ont rencontré une oreille attentive et je m'en réjouis.

Sur cette délibération, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je vous en remercie. J'en remercie surtout l'ANRU et tous ceux qui y ont travaillé.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.381/2016.DU.36 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.383 : Cession de gré à gré d'une cave (lot de copropriété n°25) aux 1 rues Saintes Eleuthère (18 e)

Michel NEYRENEUF : Alors, saint Eleuthère, le retour. Vous avez le choix, soit c'est un Pape, le treizième évêque de Rome, qui a vécu de 175 à 189, ou alors vous avez la possibilité d'avoir Eleuthère de Tournay qui lui est né à Tournay de parents chrétiens aux environs de 456. Il fut sacré évêque de Tournay à l'âge de 30 ans par Saint-Rémy de Reims. Alors au choix, tout cela c'est pour vendre une cave. Il y a une cave qu'un copropriétaire mitoyen veut racheter et qui appartient à la Ville. On s'est mis d'accord pour lui vendre pour 13 k€.

Je vous invite à voter favorablement.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficulté pour les 13 k€ que va nous rapporter cette cave ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.383/2016.DU.243 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.384 : Avenants de régularisation des conventions ANRU Goutte d'Or (18e) et Pouchet-Montmartre-Clignancourt (17e et 18e)

Michel NEYRENEUF : On continue sur l'ANRU, les avenants de régularisation des conventions ANRU Goutte-d'Or et Pouchet, Montmartre et Clignancourt.

Il s'agit de régulariser et de prendre en compte les décisions du CE de l'ANRU sur la liste définitive des opérations physiques conventionnées. Cela permet d'en actualiser les calendriers de réalisation.

Je ne veux pas non plus rentrer dans le détail parce que quelqu'un souhaitera peut-être aller plus loin sur telle ou telle question, mais c'est évidemment lié à la délibération qu'on a vue tout à l'heure et quelque chose grâce auquel nous pouvons avancer dans ces quartiers.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.384/2016.DU.248 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.382 : Approbation des éléments financiers des opérations publiques d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2015

Eric LEJOINDRE : On a oublié la DU 167 des éléments financiers et des traités de concession d'aménagement. Cela doit être passionnant, mais il faut quand même qu'on la vote.

Michel NEYRENEUF : C'est un marronnier. Chez nous, on a l'opération Château rouge. Circulez, il n'y a plus rien à voir puisque la SEMAVIP a arrêté, pour la convention de SEMAVIP ; puis on a le secteur Binet. Tout cela est excédentaire, donc c'est très bon. Je vous invite à les voter aussi.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.382/2016.DU.167 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.385 : Plan Nager à Paris - Projet d'aménagement du 133 et 133 bis rue Belliard (18e). Comptere ndu de l'enquête préalable à la DUP et avis favorable à la poursuite de l'opération

Michel NEYRENEUF : Le projet d'aménagement du 133-133bis, rue Belliard : la piscine Belliard. Il y a eu une enquête publique qui a eu lieu sur la préemption de ces garages actuellement pour faire la piscine. Compte tenu du contexte que vous n'ignorez pas, beaucoup de personnes se sont présentées à l'enquête publique pour faire part de leurs avis ; moi-même d'ailleurs j'y étais pour faire part de mon avis notamment concernant le problème de l'ensoleillement des écoles maternelles et élémentaires juste derrière.

Tout cela a abouti au fait que la commissaire enquêteuse a donné un avis favorable avec une réserve et trois recommandations. La réserve, nous devons la lever ce soir. Elle concerne essentiellement le projet architectural et qui devra préserver l'ensoleillement des cours des écoles.

C'est ce que fait cette délibération dans laquelle il est précisé que sera inscrit dans le cahier des charges de l'appel d'offres pour trouver un architecte qu'un des critères fondamentaux qui sera déterminant du choix sera le respect par rapport aux cours des écoles. La deuxième des choses que dit cette commissaire enquêteuse est qu'il faut que la concertation soit poursuivie aux différents stades.

Là, nous sommes arrivés à faire que la DPA va enfin accepter dans le jury de concours qu'il y ait trois représentants d'habitants, à savoir un représentant du collectif Touche pas au stade, un représentant de la copropriété Fleurus qui est juste à côté et un représentant de la communauté éducative qui soit présent au jury.

C'est très efficace parce que je sors cet après-midi du jury – cela va intéresser M. JULIEN – de la crèche Evangile où étaient présents le directeur de l'école qui était à côté parce qu'on a exactement la même problématique et des représentants d'associations. Finalement, nous avons pu trouver un projet. Je pense que s'ils n'avaient pas été là, peut-être que la direction aurait été différente alors que le projet tel qu'il est sorti correspond à peu près à ce que l'on avait demandé quasiment.

Je vous invite à voter cette délibération qui permet de lever la réserve de la commissaire enquêteuse.

Eric LEJOINDRE : Qui permet de la lever tout en la prenant surtout en compte, ce qui est quand même l'essentiel.

Christian HONORE : M. NEYRENEUF, je suis très satisfait de ce que vous avez dit à propos de la concertation. Nous allons voter cette délibération sous réserve qu'effectivement, les habitants et les associatifs soient concertés et consultés sur l'aménagement de la piscine puisque ce qu'ils nous disent, c'est en effet les craintes qu'ils manifestaient à propos de l'ensoleillement de la cour.

Tout cela va bien et maintenant, nous laissons aux habitants et aux riverains le soin de voir si le projet convient à leurs attentes.

Eric LEJOINDRE : Je sais aussi que la piscine conviendra aux attentes de tout le monde, ce qui est quand même l'objectif.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.385/2016.DU.249 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.386 : Opération de réhabilitation de la Halle Pajol et de création d'un jardin public rue Pajol à Paris 18ème - Indemnisation de la société SEGEX

Michel NEYRENEUF : La société SEGEX a trouvé un accord avec la Ville pour des travaux supplémentaires et pour des retards. Finalement, cela permet de couper la poire en deux puisque la Ville et la société sont d'accord sur le montant qui est prévu dans cette délibération que je vous invite à voter favorablement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.386/2016.DPA.96 à l'unanimité

MÉMOIRE

DELIBERATION : 18.2016.387 : Dénomination promenade Coccinelle (9e et 18e)

Catherine LASSURE : Première délibération concernant l'artiste Coccinelle. Lors des séances des 17, 18 et 19 mai 2016 du Conseil de Paris, il a été émis le souhait de rendre hommage à l'artiste Coccinelle, première célébrité française à avoir changé d'état civil.

Il est donc aujourd'hui proposé de célébrer son talent et de rappeler le combat de la Ville de Paris contre toutes les formes de discriminations touchant les personnes LGBT, donc d'attribuer son nom à une partie du terre-plein central, du boulevard de Clichy à Paris.

Coccinelle de son vrai nom Jacqueline Charlotte DUFRESNOY, née Jacques Charles DUFRESNOY en 1931 à Paris dans le 18^{ème} est décédée le 9 octobre 2006 à Marseille. Elle fût chanteuse et meneuse de revue et sa carrière d'artiste ayant débuté en 1953 dans le 18^{ème} chez Mme ARTHUR.

Ses gros spectacles ont rencontré un grand succès, en particulier la revue « Chercher la femme » écrite et mise en scène l'Olympia en 1963 par Bruno COQUATRIX. Ses tournées d'ailleurs vont la conduire dans le monde entier.

Elle fût aussi une militante puisqu'elle avait fondé l'association « Devenir femme » et elle avait participé à la création du Centre d'aide, de recherche et d'information sur la transsexualité et l'identité de genre.

La commission de dénomination des voies, places et espaces verts, équipements publics qui s'est réunie le 22 septembre 2016 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination. Si vous en êtes d'accord, la dénomination promenade Coccinelle sera attribuée au terre-plein central du

boulevard de Clichy, compris entre les numéros 2 et 16, boulevard de Clichy à Paris, 9^{ème} et 18^{ème}. Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

Eric LEJOINDRE : C'était notamment un sujet porté par M. BROSSAT qu'on puisse trouver un lieu pour Coccinelle. J'imagine que cela recueille l'unanimité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.387/2016.DU.239 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.388 : Dénomination place Noël Veg (18e)

Catherine LASSURE : Noël VEG, grand passeur de mémoire s'il en fût. Lors d'une séance de septembre 2016, le Conseil de Paris a souhaité saluer et marquer toute la reconnaissance de la municipalité à l'équipe de l'Association pour la mémoire des enfants juifs déportés du 18^{ème} arrondissement (AMEJD 18) et à son président Noël VEG, à l'initiative de qui de nombreuses plaques commémoratives apposées dans les écoles et les jardins le furent en mémoire des enfants juifs déportés durant la Seconde Guerre mondiale.

Il est aujourd'hui proposer de rendre hommage à Noël VEG, habitant et figure majeure du 18^{ème} arrondissement, en attribuant son nom à l'emprise située à l'intersection des rues Leibniz-Vauvenargues et Villa Vauvenargues dans le 18^{ème} arrondissement.

Noël VEG est né le 3 février 1926 à Paris. Sa famille était arrivée vers 1917 dans notre Arrondissement, il y passera d'ailleurs toute sa vie. Il fut un très jeune résistant. Il a eu une vie professionnelle extrêmement riche et variée.

Parvenu à l'âge de la retraite, il décide de se consacrer à rappeler le souvenir des enfants sans sépulture disparus durant la Shoah. Pour le seul 18^{ème} arrondissement, on en dénombre 700, dont le plus jeune avait quatorze jours.

Le 24 novembre 2000, Noël VEG va fonder l'AMEJD 18. Un recensement minutieux est opéré dans chacune des écoles du 18^{ème}. Dans le square Serpollet, la municipalité érigea une stèle afin de rendre hommage aux tout petits qui n'étaient pas scolarisés. On peut voir dans toutes les écoles des plaques en mémoire de ces enfants disparus. Grâce à des hommes et des femmes dévoués sous la direction de Noël VEG, ces enfants sortent de l'anonymat.

Grâce à sa rigueur et à son désir de donner une plus grande représentativité aux différentes AMEJD du territoire français, Noël VEG va fédérer ces associations en créant le COMEDJ (Conseil national pour la mémoire des enfants juifs déportés de France) qui rassemble aujourd'hui plusieurs dizaines d'associations de Paris, de banlieues et de provinces.

Il décède le 17 février 2013 à Courbevoie dans les Hauts-de-Seine. Si vous en êtes d'accord, il sera attribué la dénomination place Noël-Veg à l'emprise située à l'intersection des rues Leibniz-Vauvenargues et Villa Vauvenargues à Paris et en dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à la voie publique de Paris que cinq au plus tôt après son décès. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Christian HONORE : Nous allons voter cette délibération. Je le fais d'autant plus avec plaisir que Noël VEG était un ami. Par hasard, nous habitons à la même adresse. Avec M. BOURNAZEL et Noël, nous discutons beaucoup de son travail de recherche. En particulier vous parliez du monument qu'il avait fait ériger au square Serpollet. Je me rappelle la tristesse qu'il avait eue lorsque ce monument avait été cassé.

C'était un homme généreux, qui avait beaucoup d'énergie et que j'aimais profondément parce qu'on sentait en lui un profond humanisme. Au-delà de la personnalité publique connue, j'ai eu la chance de le rencontrer et d'aller chez lui prendre un verre de temps en temps ; c'était quelqu'un de très bien. Je suis heureux qu'on lui rende hommage avec la dénomination d'une place.

Pascal JULIEN : Je voudrais aussi manifester mon émotion au souvenir de Noël avec qui j'avais bien discuté d'ailleurs à l'occasion de cette affaire de pancarte à terre, renversée au square Serpollet ; ce n'était pas du tout d'ailleurs un acte antisémite, c'était plutôt des gamins comme cela arrivait trop souvent à l'époque, les imbéciles le soir et la nuit, il y a eu de la casse comme cela, il faut quand même préciser les choses.

Ce que je voudrais dire simplement sur Noël, ce que j'ai toujours apprécié chez lui, c'est qu'il savait vraiment mettre ses orientations politiques dans sa poche, car il en avait des orientations politiques. Il les mettait dans sa poche dans l'exercice de ses fonctions de président de l'AMEJD et que, effectivement, l'extermination industrielle de plus de 6 millions de juifs nous rappelle que quel que soit notre bord politique, nous habitons la même terre, la même famille humaine. C'est pour cela d'ailleurs qu'il avait des amis absolument partout à droite, à gauche, au centre et qu'il leur parlait avec la même chaleur. Chacun a presque l'impression que Noël était son ami et puis, on se rendait compte qu'il était l'ami absolument de tout le monde. Il ne faut pas être jaloux, au contraire c'est ce que je disais un instant, c'est qu'il savait ainsi rappeler que l'humanité est une.

Daniel VAILLANT : Je vais être bref parce que M. HONORE et M. JULIEN dans ce qu'ils ont dit, ont révélé la personnalité qui était celle de Noël VEG qui avait subi les durs sacrifices, les dures souffrances des camps, était quelqu'un à la fois d'attachant, d'exigeant au nom de la mémoire qu'il défendait. Comme Maire, je l'avais souvent en dialogue, au téléphone. Il était exigeant et il avait raison de l'être parce que la cause qu'il défendait, celle de la mémoire de ces enfants disparus pour lesquels nous envoyons des ballons avec des messages qui ont d'ailleurs été reçus, y compris en Allemagne ; il y a eu des retours et faire revivre quelque part la mémoire de ces enfants, c'était une manière de dénoncer l'acte barbare de ceux qui avaient déporté ces enfants et pour lesquels beaucoup ne sont jamais revenus et notamment des bébés de quatorze jours, c'est-à-dire l'élimination de cette terre d'enfants, massacrés parce que tout simplement ils étaient juifs.

Le 18^{ème} a payé un lourd tribut, 700 enfants. Je me remémore l'engagement militant de Noël. M. JULIEN a raison, ce n'était pas un problème d'engagement politique, il avait ses idées, on pouvait les subodorer ou les connaître, mais il avait une détermination à faire vivre cette mémoire. Je me souviens avec notre ami vieux CHARRIER à l'Hôtel de Ville avec ses amis de l'AMEJD dans le 18^{ème}, d'essayer de porter ces plaques. J'étais présent dans à peu près toutes les appositions de plaques dans nos écoles. Cela a toujours été un moment à la fois d'émotion, de tristesse parce que quand l'humanité en arrive là, il faut être triste, s'offusquer, réagir.

Noël était un combattant de la vie contre les donneurs de mort. J'avais pris l'engagement qu'un espace serait dédié au nom de Noël VEG, je me réjouis – même si c'est un an avant la date théoriquement retenue par l'Hôtel de Ville pour célébrer les morts, les personnalités – que notre Conseil, je n'en doute pas ce soir, à l'unanimité décide de dénommer cet espace public Noël-Veg.

Cela a été compliqué, je le sais ; j'ai eu des dialogues avec un de ses fils, notamment, c'était compliqué, mais ce qui est compliqué peut se dénouer. La preuve, c'est que grâce à la commission de dénomination des rues présidée par M. BEPPO, à la perspicacité de Mme LASSURE et de la bienveillance de celles et ceux qui ont pu nous aider à faire cet espace public Noël-Veg à l'Hôtel de Ville, je suis heureux de ce dénouement à la fois historique, sentimental et en même temps éminemment politique.

Eric LEJOINDRE : N'ayant rien à ajouter mais partageant tout ce qui vient d'être dit, je vous propose que nous votions cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.388/2016.DU.250 à l'unanimité

PERSONNES AGEES

DELIBERATION : 18.2016.389 : Subventions (65.000 euros) à 4 associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées dans le cadre de l'appel à projet PAI2016

Claudine BOUYGUES : C'est une subvention à quatre associations et des conventions pour le financement de projet à destination des personnes âgées immigrées dans le cadre d'un appel à projets.

Dans le cadre de toutes les actions que la Ville de Paris met en œuvre en direction des personnes âgées, il y a en a certaines plus ciblées vers des personnes âgées les plus isolées, celles vers qui ont a le plus de mal à aller les retrouver. Parmi ces personnes âgées isolées, il y a effectivement des migrants, des immigrés qui ont travaillé pendant de très nombreuses années dans notre pays, qui ont vécu dans des conditions des fois vraiment compliquées, voire même abandonnées. Il y a à Paris un certain nombre d'associations qui travaillent à leurs côtés pour faire en sorte, je pense au Café social par exemple au marché Dejean, dans la rue Dejean, mais aussi d'autres associations.

Un projet a été lancé pour soutenir des projets expérimentaux à destination de ces publics afin de repérer les personnes âgées immigrées, de nationalité française ou non, originaires de pays extracommunautaires de plus de 60 ans, en situation de précarité et de non-recours au droit pour essayer de répondre au plus près possible de leurs besoins.

C'est pour cela qu'il est proposé d'attribuer 20 k€ à l'association Ayyem Zamen, le Temps jadis, que nous connaissons bien dans cet Arrondissement pour une action visant à repérer et à localiser des personnes immigrées très âgées et isolées, donc, à travers en particulier les réseaux des gardiens d'immeubles, les gérants de cafés-hôtel, les soignants ou pharmacies qui sont susceptibles de faciliter le repérage de ce public. Dans un second temps, il s'agira d'identifier les besoins, ainsi que les difficultés des bénéficiaires pour faire valoir leur droit de manière à les accompagner vers des structures adaptées.

Pour les autres arrondissements, il s'agit :

- du Grdr qui est là aussi bien identifié, le Groupe de recherche pour la réalisation pour le développement rural dans le tiers monde pour 20 k€ ;
- 10 k€ à l'Association nationale des retraités et des personnes âgées ;
- 15 k€ à l'association des Tunisiens de France.

Ces trois associations travaillent dans d'autres arrondissements. Donc, je voulais vous demander de bien vouloir approuver cette délibération très utile pour les personnes âgées.

Carine ROLLAND : Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Non.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.389/2016.DDCT.154 à l'unanimité

PROPRETE

DELIBERATION : 18.2016.390 : Mise à disposition de crédits d'investissement pour permettre aux Maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté de proximité

Gilles MENEDE : Lors de la communication au Conseil de Paris de février, de la Maire de Paris, a été annoncé le plan de renforcement de la propreté et la stratégie zéro déchet.

Je vous rappelle que le plan de renforcement de la propreté consistait à recruter 100 effectifs supplémentaires en 2016 sur tout Paris, 80 éboueurs et 20 conducteurs dont le 18^{ème} avait bénéficié avec notamment huit éboueurs supplémentaires.

Dans cette communication de février, la Maire de Paris a souhaité également allouer une enveloppe budgétaire d'investissement pour accueillir du matériel de propreté adapté aux interventions de proximité.

C'est l'objet de cette délibération qui concourt à l'approfondissement de la démarche de copilotage entre les mairies d'arrondissement et les divisions locales de propreté. Le copilotage se fait aussi en concertation avec les différentes commissions propreté des conseils de quartiers.

La municipalité parisienne propose un budget total de 500 k€ alloué parmi les budgets d'investissement pour ces matériels de propreté dédiés aux interventions de proximité.

Ce budget global sera attribué sur cinq critères objectifs :

- le linéaire ;
- la surface des espaces publics d'entretien ;
- la densité de population présente sur le territoire ;
- l'existence de différents quartiers en Politique de la Ville ;
- la fréquence touristique ;
- l'existence de manifestations à caractère festif ou sportif.

Je ne doute pas que le montant alloué au 18^{ème} arrondissement sera assez important.

Les 500 k€ seront repartis en différentes tranches entre 10 k€ et 44 500 €, selon les critères dont je viens de parler.

Les affectations particulières par arrondissement seront présentées au Conseil de Paris du mois de décembre.

La dotation, une fois votée en Conseil de Paris, fera l'objet de dialogue entre la division locale de propreté sur les besoins identifiés par la Mairie du 18^{ème} dans le cadre du copilotage avec les conseils de quartier pour une utilisation la plus efficace possible par les équipes locales.

Nous-mêmes, Mairie d'arrondissement, on s'assurera ainsi de l'efficacité et de la compatibilité du matériel qu'on proposera d'acquérir avec les contraintes spécifiques à chaque arrondissement.

Avec les offres actuellement disponibles de la part des fournisseurs sur le marché, cela permettra de s'assurer de l'efficacité et de la robustesse des acquisitions envisagées autant que leur impact sur les conditions de travail des agents de propreté sur lesquels on est très attaché. Pour donner quelques exemples de matériel sur une année qu'on pourrait acquérir, il y a tous les petits matériels parmi lesquels souffleuses électriques, débroussailleuses, tricycle à assistance électrique, voire même aspirateurs.

Pour autant, les budgets alloués pourront être mutualisés en fonction des arrondissements. Plusieurs arrondissements pourront se regrouper pour avoir des matériels plus coûteux et également, ils pourraient être mutualisés en fonction des années.

C'est la raison pour laquelle, je vous demande de voter cette délibération consistant à allouer sur le budget d'investissement 500 k€ aux mairies d'arrondissement selon la répartition que j'ai évoquée.

Eric LEJOINDRE : C'est un outil supplémentaire qui sera utile sur une problématique importante pour nous.

Laurent QUEINNEC : C'est une excellente délibération et ce d'autant plus qu'on la croirait inspirée du programme de M. BOURNAZEL en 2014. Nous évoquons en effet à l'époque le souhait que le Maire d'arrondissement soit au commandement de la propreté de son arrondissement, c'est vraiment le bon sens.

Par cette délibération, vous allez dans ce sens-là. Alors, c'est un tout petit pas, c'est un début. Il s'agit d'un budget d'investissement somme toute anecdotique, petit peut-être 40 k€ par an pour le 18^{ème} arrondissement au mieux. Mais vous avez compris à quel point la proximité était importante en matière de propreté, la proximité, le management des équipes, peut-être pas tant les moyens mais vraiment le management et la proximité.

C'est pourquoi nous félicitons que vous alliez dans ce sens.

Eric LEJOINDRE : Pour moi, ce sont surtout les agents de la propreté autour de Mélanie JEANNOT qui est une responsable administrative, mais qui travaille dans le 18^{ème} et uniquement dans le 18^{ème} que je veux féliciter, ceux qui sont les fonctionnaires qui assurent le nettoyage après que les passants ou les habitants aient sali.

Effectivement, il faut que le pilotage de la propreté soit le plus en proximité possible. Très honnêtement, cela fait un certain temps qu'on s'en occupe et heureusement qu'on a ce dialogue

avec les agents en question même si je suis pour ma part extrêmement attaché au statut des agents parisiens et au statut parisien des agents parisiens.

Encore une fois, nous ne sommes pas vingt villes ou bientôt dix-sept collées les unes aux autres, mais nous sommes bien une collectivité avec aussi la nécessité d'avoir une politique parisienne qui permet notamment de limiter au maximum les effets des inégalités entre les territoires puisqu'on sait que Paris est un territoire qui de ce point de vue-là est très inégalitaire. L'équilibre que nous fixons est le bon équilibre.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.390/2016.DPE.62 à l'unanimité

ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE

DELIBERATION : 18.2016.391: Subvention (5 083 euros) à l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau (18e) pour la valorisation de son projet de serre dans le « jardin Villa des Tulipes » Paris 18^e

Philippe DURAND : Chers collègues, l'association les amis du jardin du Ruisseau – qui gèrent le jardin partagé le long de la Petite Ceinture à la porte de Clignancourt où elle mène des animations pédagogiques tout au long de l'année et aussi des animations festives comme « Danse sur les rails » – va prochainement avoir une extension avec le jardinet villa des Tulipes qui est un espace actuellement fermé au public et pour laquelle elle va obtenir une convention sur cette parcelle.

A l'intérieur de cette parcelle, elle envisage d'y insérer une serre de plante pour permettre de mieux gérer son jardin en termes de pépinière, de plante etc. Aussi cette action de serre rotative a pour objet aussi, dans le cadre du budget participatif sur le Pont du Ruisseau, de permettre sa végétalisation.

Dans le cadre de cette délibération, je vous propose d'attribuer une subvention de 5 083 € à l'association les Jardins du Ruisseau pour son projet de serre dans la villa jardin des Tulipes.

Eric LEJOINDRE : C'est à nouveau un beau projet porté par une belle association. Pas de demandes de prise de parole ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.391/2016.DEVE.169 à l'unanimité

QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

1. Question orale de Danièle PREMEL et du groupe communiste – Front de Gauche au maire du 18^e relative au centre humanitaire d'accueil à destination des migrants.

Danièle PREMEL : Le centre humanitaire d'accueil à destination des migrants a ouvert le 10 novembre. Par ailleurs, la mise en place d'un comité de suivi a été validée en Conseil de Paris et évoquée lors de la réunion publique du 9 novembre organisée par les deux conseils de quartier : Charles-Hermite Evangile et Chapelle Marx-Dormoy à laquelle vous avez participé.

Ce comité de suivi sur les impacts que le centre humanitaire pourrait entraîner sur son environnement immédiat et sur le quartier est évidemment un sujet très sensible. Une première réunion est prévue pour janvier. Toutefois, nous aimerions savoir dans un premier temps une information sur les quelques semaines de fonctionnement et nous informer sur la place de ce comité de suivi, son étape d'avancement, la composition à envisager, les associations ou autres collectifs sollicités.

Je vous remercie de vos réponses.

Gérald BRIANT : Merci, Mme PREMEL, pour cette question qui permet de faire un peu le point du centre humanitaire qui a ouvert le 10 novembre. C'est une structure très importante, vous avez suivi les événements. Maintenant, enfin elle est ouverte et on commence à voir des éléments de bilan.

La semaine dernière, on était à 1 100 personnes accueillies parce que la bulle que vous voyez porte de La Chapelle c'est aussi un centre d'accueil pour des gens qui ne sont pas à destination et qui n'ont pas été hébergés, mais qui puissent passer. Sur cela, près de 260 à 300 ont été déjà sortis du centre pour pouvoir, ce sont des chiffres incroyables, cela a dû doubler. Ce qu'on avait dit se rallie, c'est-à-dire derrière, l'Etat, la Préfecture de Région Ile-de-France organise les départs dans les centres d'accueil.

Ce que je peux vous donner aussi c'est que quand vous rentrez dans ce centre, accueil de jour, il y a toute une équipe tenue grâce à Médecin du Monde, qui fait des premiers soins, des premiers accueils. On a quelques éléments intéressants qui permettent, au-delà des chiffres, de dire qui sont ces gens et de mettre un peu d'humanité. Cela, c'était dix jours après.

Vous avez la moitié des personnes hébergées qui sont venues dans ce centre de santé. Ce sont des personnes âgées de 16 à 52 ans et on a un âge moyen de 26 ans. Les plus représentés sont :

- le Soudan, 36 % ;
- l'Afghanistan, 26 % ;
- l'Erythrée, 11 %.

Tous disent à peu près qu'ils vivaient pour la moitié dans un campement ; l'essentiel dans la rue ; une faible proportion 5 % disaient qu'ils étaient hébergés via des habitants. Ce sont des gens qui se sentent un peu seuls ; les deux tiers déclarent ne pouvoir compter sur personne pour les aider en cas de besoin.

Enfin sur l'état de santé, il y a quand même des choses importantes et induites par le fait d'avoir traversé tous les épisodes terribles qu'ils ont subis. On a neuf personnes sur dix qui déclarent au moins un trouble somatique aigu ou chronique. Vous voyez un peu l'urgence.

On est pour l'instant, par rapport à ce qu'on avait promis et ce qu'on avait suggéré, à un système qui fonctionne. On ne vous cache pas qu'on a des difficultés, parce qu'évidemment, on est en train de mettre en place, donc on le savait, on avait un flux à gérer, donc une entrée de flux au début. Maintenant, il faut que cela trouve son rythme de croisière.

On a des petites difficultés liées au fait que pour l'instant, on a une vraie capacité de faire 50 entretiens par jour pour ceux qui arrivent et on est à peu près sur ce volume de personnes. Il s'est trouvé qu'il y a des gens qui ont pu rentrer dans l'hébergement ou dans le centre une, voire deux ou trois journées maximum, donc cela a posé quelque chose.

On a aussi la gestion des weekends qui pour l'instant fait que de toute façon, on a besoin de trouver des solutions, on n'est pas encore très au point là-dessus. On a aussi une difficulté sur laquelle il y a une négociation Ville de Paris-Etat sur la question des entretiens CESA. Pour l'instant, on a une cinquantaine par jour et on est évidemment un peu en difficulté parce qu'à partir de là commence le parcours du demandeur d'asile. Cela ne se joue pas à grand-chose mais avec une dizaine de plus, on passe de... Donc, ce ne sont pas non plus des choses impossibles, mais sont intéressantes.

Sur l'autre partie, la question des campements. Pour l'instant, entre ce qu'on a connu avec un dernier épisode à Stalingrad et maintenant, les choses ont changé. Ce n'est pas réglé parce qu'on a aussi toujours des petits phénomènes notamment vers la place **Toit et Joie** où là, c'est plutôt des rendez-vous de passeurs et aussi, pas tous mais quelques comités ou associatifs qui disent « Il ne faut pas faire confiance au centre humanitaire, ce n'est pas vrai, on vous ment etc. » Je profite d'avoir la parole pour dire non, on ne ment pas aux gens. On essaie de le faire, on le met en place, on se trompe peut-être. Si l'association pense que c'est magouille et compagnie, ma porte est ouverte donc on peut venir discuter. Je suis tout à fait enthousiaste à l'idée de nouvelles bonnes volontés donc surtout qu'ils ne se privent pas. On cherche vraiment à trouver de bonnes solutions, en plus avec les jours qui arrivaient et le froid, il y a vraiment urgence. Surtout, ne confortons pas des gens déjà en difficulté en leur disant : « Il faut que vous restiez dans un coin, dans la rue, dans le froid parce que c'est comme cela que vous allez vous en sortir ». Je suis pour que les choses soient dites. D'ailleurs, j'en profite pour dire et pour faire la pub, il y a une petite plaquette réactualisée avec la présentation du centre, disponible, traduite aussi en cinq langues. Pour tous ceux qui veulent donner du bénévolat et faire des choses, tout est là-dedans, donc c'est très pratique.

Enfin sur la dernière question, par rapport au comité de suivi, il va être animé par Emmaüs donc c'est elle qui va travailler à la composition et nous faisons des propositions. C'est assez classique, c'est-à-dire que doivent être invités :

- les amicales de locataires ;
- la Mairie évidemment à tous les niveaux du 18^{ème} et au secrétariat général de la Ville et Hôtel de Ville ;
- la commissaire ;
- les chefs de circonscription ;
- les deux élus référents des conseils des quartiers : M. DARRIULAT et M. DAWNY ;

- les acteurs commerçants ;
- les services publics ; on fait des propositions parce que notamment dans ce quartier, il y a peut-être des choses, les commerces doivent d'une manière ou d'une autre être sollicités ;
- les présidents des amicales du quartier ;
- la CAARUD ;
- les centres sociaux ;
- l'équipe de développement local.

C'est pour dire – c'est ce qu'on avait dit à la réunion qui a eu lieu au stade Fillettes – qu'on veut une réunion la plus fonctionnelle et qu'on fasse bien le tour de la question. Pour l'instant, cela se passe plutôt bien en termes quartiers. C'est vrai, on le savait, il y a beaucoup de services publics au sens où les forces de l'ordre sont là etc. donc, on a des choses. On a eu quelques petits incidents, je ne le cache pas mais on l'a remercié et on a été assez réactifs. Les choses se passent, on croise les doigts mais on espère que cela continue parce que c'est un beau projet.

Pour la date, ce sera le 5 janvier.

Eric LEJOINDRE : Je ne sais pas si Mme PREMEL veut rajouter un mot comme il est de droit.

Danièle PREMEL : Je voulais remercier M. BRIANT. Effectivement, je peux remercier au nom du parti communiste front de gauche de son activité, qui existe toujours aussi, je rassure. D'autre part, ces précisions étaient nécessaires pour rassurer la population et que l'on voit que ce centre d'accueil humanitaire en tout cas met une dynamique de solidarité parce que presque plus de 500 bénévoles se sont déjà positionnés sur ce centre d'accueil.

Eric LEJOINDRE : Oui, 500 bénévoles, plus d'une cinquantaine sur site à chaque instant, donc cela fait une mobilisation assez forte. Je veux aussi remercier Emmaüs Solidarité pour tout le travail qu'ils font, qui n'est pas facile et redire qu'il faut inviter l'ensemble des personnes sur l'espace public à rejoindre le centre, même si tous ne relèvent pas du centre. Une orientation sera proposée et personne ne quitte la bulle sans une orientation adaptée. Donc, tous ceux qui font passer des messages différents ou contraires jouent avec la vie des gens. Je le dis pour ceux qui sont de bonne foi, ceux qui sont de mauvaise foi, ils ne m'entendront pas. Mais pour ceux qui sont de bonne foi, dites aux gens de rejoindre la bulle et à cet endroit-là, ils auront une réponse qui ne sera peut-être pas exactement celle qu'ils attendaient mais une réponse à leur situation. Puis quand même, à vendredi dernier, c'est plus de 1 100 personnes qui sans doute auraient dormi dans les rues de Paris qui ont été hors des rues de Paris, en quinze jours. C'est quand même extrêmement satisfaisant pour tout le monde. Bien sûr c'est un flux, on est à plus de 70 sorties du dispositif par jour, c'est-à-dire que le dispositif en aval trouve son rythme de croisière aussi. Je veux en remercier notamment Emmanuelle COSSE et Bernard CAZENEUVE qui répondent aux engagements pris vis-à-vis de nous, il faut que cela dure. Mais pour le moment, les engagements pris ont été tenus, ce qui permet une forme de fluidité.

Il reste la question du weekend sur laquelle on doit travailler parce qu'à ce stade, personne ne sort du centre le weekend. La crainte c'est qu'un stock se reconstitue tous les lundis matins, qui est plus difficile à gérer. Mais là-dessus, les discussions vont pouvoir avancer et je veux vraiment remercier tous ceux qui, notamment M. BRIANT mais y compris à mon cabinet et auprès de la Maire de Paris, ont travaillé beaucoup pour ce projet difficile qui nous a pris quand même un temps de travail conséquent, mais cela le méritait.

2. Question orale de Danièle PREMEL et du groupe communiste – Front de Gauche au maire du 18^e relative au Comité d’Organisation et de Concertation sur Paris Nord-Est.

Danièle PREMEL : Paris nord-est voit sur son territoire de grands projets urbains qui dessinent et définissent son avenir. Nous ne pouvons que nous en réjouir pour nos quartiers longtemps laissés à l’abandon quand la droite était aux affaires de la Ville.

Aujourd’hui, sont lancés ou vont l’être de nombreux projets sur différents secteurs opérationnels pour lesquels un comité de suivi a été mis en place pour chacun d’entre eux. Vous serez sûrement d’accord avec nous que le projet Paris nord-est est un projet de la cité dans son sens premier et ne peut être lu ni compris dans la simple juxtaposition des secteurs opérationnels. C’est cette évidence qui avait amené à mettre en place un Comité d’organisation et de concertation (COC) et que la Ville de Paris s’était engagée à travers une charte de concertation sur Paris nord-est élargi, donc elle s’était engagée là-dessus.

La finalité de cette démarche était de définir et d’aider la mise en œuvre d’une stratégie de concertation partagée sur l’ensemble de Paris nord-est élargi. La charte prévoit que le Comité d’organisation de la concertation se réunisse au moins une fois par an sous l’autorité de son président, l’adjoint à la Maire de Paris, et en présence du garant de la concertation. La première réunion du COC a eu lieu le 15 juin 2015 ; depuis, plus rien. Aucune date de réunion n’est prévue malgré des demandes et des relances de diverses associations.

Aussi M. le Maire, le groupe communiste front de gauche souhaiterait savoir pourquoi le COC n’est pas réuni et si vous avez de votre côté relancé la Ville de Paris à ce sujet.

Michel NEYRENEUF : Oui, nous avons relancé la Ville plusieurs fois, comme l’association ASA PNE, comme la garante de la concertation.

C’est vrai que ce n’est pas bien de signer une charte et puis de ne pas la tenir, c’est sûr. Avant, le grand mot c’était la créativité, maintenant c’est l’innovation donc on va faire une concertation innovante et pour ce faire, il ne faut pas que les gens se mettent comme cela autour des tables et écoutent les gens parler etc. il faut qu’ils fassent les pieds au mur etc. Actuellement, grâce à deux organismes : la direction du développement innovation et la mission ingénierie culturelle urbaine qu’il y a à la Ville, ils sont en train de réfléchir pour créer un grand évènement innovant autour du 104, avec toute une ingénierie culturelle et dans lequel pourrait avoir lieu le COC, à côté d’autres choses donc c’est plus ambitieux. Simplement, il y a trois scénarios actuellement à l’étude mais cela ne permettra pas de le faire en 2016, donc ce serait 2017. Il y a un scénario qui ferait qu’il y aurait une réunion ouverte au public le samedi, dont une dédiée au COC, qui pourrait se faire assez vite, dans le mois de janvier, l’autre plus compliqué parce qu’il s’agit de faire un peu de... Vous avez peut-être connu Paris nord-est, l’exposition et toute l’animation qu’il y a eu un moment dans MacDo avec info journal du dimanche ; c’est quelque chose de ce genre qu’ils souhaiteraient. Bref, les législatives ne devraient pas nous interdire de faire cette réunion du COC puisque c’est quelque chose qui continue. Je continuerais à rappeler au cabinet de l’adjoint que c’est attendu.

Eric LEJOINDRE : Je l’ai moi-même rappelé à l’adjoint en question.

Danièle PREMEL : Je vous remercie de votre réponse, je ne sais pas si celle-ci me rassure vraiment. Estimons que l’innovation ne peut pas être signe de lenteur, en tout cas pour la réponse auprès des

habitants. Innovation, c'est ce qu'on demande à Paris pour les grands projets urbains, c'est ce qu'on fait au niveau de l'architecture, mais il faudrait aussi que l'innovation permette d'avoir des réponses et des concertations très rapidement.

3. Question orale du groupe communiste – Front de Gauche au maire du 18^e relative à l'éclairage public de la rue Raymond Queneau

Ian BROSSAT : M. le Maire, cette question porte sur l'éclairage public de la rue Raymond Queneau.

En effet, depuis plusieurs années, les riverains de la rue Raymond-Queneau et des rues alentours dans notre Arrondissement se plaignent de pannes régulières de l'éclairage public, qui nuisent à la sécurité du quartier qui souffrent déjà de la fermeture du commissariat de proximité survenue en 2006. Ces pannes sont la conséquence d'actes de vandalisme récurrents dont l'armoire électrique est la cible.

Tout récemment, de nombreux habitants du quartier ont d'ailleurs soumis un projet au budget participatif visant à faire des travaux pour rendre l'armoire inaccessible et du même coup, en finir avec ces actes de vandalisme et avec les pannes qui interviennent en conséquence.

Ce projet n'a certes pas rassemblé un nombre suffisant de suffrage dans le cadre du budget participatif pour être retenu, mais il témoigne d'une vraie préoccupation qu'il est impératif de prendre en compte. Quelles sont par conséquent les mesures que nous pouvons prendre en lien avec la Ville de Paris et l'entreprise EVESA, responsable de l'éclairage public à Paris, pour régler cette difficulté et ainsi améliorer la vie des habitants du quartier ?

Félix BEPPO : Merci, M. BROSSAT d'avoir posé cette question. Effectivement, ce sont des actes de vandalisme récurrents sur le secteur qui occasionnent ces pannes successives et sur lesquelles EVESA est en général très réactive. Au budget participatif 2016, un projet d'enfouissement de l'armoire électrique avait été présenté par les habitants et n'avait malheureusement pas retenu suffisamment de votes. Pour autant, ce projet nous a permis d'estimer le coût de cet enfouissement, il s'agit d'une opération avoisinant les 25, 30 k€. Nous avons demandé à la section territoriale de voirie et à la société EVESA de prévoir ces travaux pour l'année 2017. Donc, nous aurons plus de précisions sur le budget 2017 quand ce sera réalisé. Mais les blindages de ces armoires ne suffisent plus, nous sommes véritablement dans le secteur obligés d'étudier l'enfouissement de toutes les armoires pour éviter ces actes de vandalisme, ce sera donc fait en 2017.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, on en reste là. Merci pour votre réponse très claire sur un sujet qui nous préoccupe depuis un certain temps et qui j'espère trouvera sa solution aujourd'hui. L'éclairage en soi ne va pas régler l'ensemble des problématiques mais notamment autour de M. GONZALEZ, les bailleurs travaillent également à faire en sorte de gérer leur sous-sol et il y aura notamment dans le deuxième sous-sol de parking de Raymond Queneau, un projet vraiment très innovant de végétalisation des sous-sols, cela peut paraître étonnant mais cela a fonctionné, qui doit permettre la fin d'une occupation non souhaitée de ces locaux et donc permettre d'aider la police à faire son travail dans ce quartier.

VŒUX

DELIBERATION : 18.2016.392 : Vœu du maire du 18e et des élu(e)s de la majorité destiné au préfet de police et à la maire de Paris concernant le renforcement des actions entreprises pour l'amélioration du cadre de vie des secteurs Château-Rouge, Barbès, la Chapelle et Porte Montmartre

Eric LEJOINDRE : On en vient aux vœux. Le premier c'est moi qui vais vous le présenter, il concerne un sujet qu'on suit depuis longtemps, souvent évoqué dans ce Conseil d'arrondissement, parfois en votant des vœux, en modifiant des vœux proposés ou en s'interpellant sur un lieu ou un autre qui subissent la vente à la sauvette.

J'ai souhaité rassembler dans un vœu global la feuille de route que la Mairie d'arrondissement s'est tracée, en engageant bien sûr la Ville de Paris et en travaillant avec la Préfecture de police pour faire en sorte que nous connaissions une amélioration durable sur l'ensemble des secteurs concernés par la vente à la sauvette, permettant si ce n'est de régler et en tout cas d'avoir une amélioration durable. Nous sommes arrivés – et je veux saluer notamment le travail de la Préfecture de police – à réduire un certain nombre de phénomènes comme le marché de masse du mercredi de La Chapelle qui a disparu, mais on constate que le phénomène se développe aussi bien à La Chapelle qu'à Barbès où la situation est extrêmement tendue. J'étais amené avec Rémi FERAUD à écrire au Préfet de police sur ce sujet dès la semaine dernière, mais aussi dans le secteur Poulet, Dejean, Poissonniers puis à la porte Montmartre, puis on voit bien l'ensemble des secteurs concernés y compris jusqu'à Marx-Dormoy pour ce qui est de La Chapelle.

L'objet de ce vœu est finalement assez simple, c'est une forme de feuille de route pour notre action sur cette question pour les voies à venir. Feuille de route qui consiste d'abord à avancer dans la mise en œuvre des projets d'aménagement en cours d'instruction sur l'ensemble de secteurs concernés pour faire en sorte qu'avec une politique d'aménagement de ces quartiers volontaristes, on puisse réduire l'espace disponible pour ce type d'activité non souhaitée. Sur le secteur de La Chapelle, les habitants ont par ailleurs voté dans le cadre du budget participatif, un réaménagement du square Louise-de-Marillac pour en faire un oasis ouvert et puis, que nous travaillons bien sûr sur la promenade urbaine. Sur la question de la porte Montmartre, aussi bien sur la rue Babinski où nous avons mis un aménagement temporaire que sur la rue Gérard-de-Nerval ou sur le secteur Binet, nous sommes en train de travailler notamment avec les amicales de locataires à proposer des usages différents de l'espace public pour faire en sorte de remplacer ceux qui sont actuellement en cours. Puis, sur le secteur Dejean, Poulet et Poissonniers comme sur la place Caplat Charbonnière, nous avons pu travailler notamment avec un groupe de femmes qui ont circulé le soir sur l'espace public pour relever leurs difficultés à circuler sur l'espace public. Nous avons relevé un certain nombre de mesures que nous pourrions prendre en compte et en charge rapidement pour améliorer la situation.

Voilà les points que je voulais rappeler. Evidemment, les considérants sont assez longs parce que j'ai souhaité aussi que nous reprenions l'ensemble du travail effectué depuis de nombreuses années maintenant sur ces questions. Rappeler aussi que dans ces quartiers, la politique que nous menons

est celle de la transformation urbaine, de l'amélioration du contexte urbain, c'est flagrant à la porte Montmartre, très clair aussi à La Chapelle s'agissant des aménagements de la Halle Pajol. C'est plus diffus bien sûr sur le secteur Barbès, Château Rouge même si le Louxor et la Brasserie Barbès sont des marqueurs mais on a plus travaillé sur la résorption de l'habitat insalubre, tout le travail engagé sur la question du commerce aussi. Les considérants sont longs mais l'objectif que je fixais à ce vœu était de reprendre ou en tout cas essayer de ré-évoquer l'ensemble des débats que nous avons pu avoir y compris au précédent Conseil d'arrondissement et en sortir une forme de feuille de route. C'est pour moi et pour toute mon équipe un enjeu majeur que d'arriver à faire en sorte que la tranquillité de l'espace public dans ces secteurs soit rapidement améliorée. C'est aujourd'hui utile de le rappeler et y compris sous la forme d'un vœu permettant de demander, parce que nous en avons besoin, même si j'évoque cette question avec le Préfet de police très régulièrement. Mais au point où nous en sommes, un vœu supplémentaire est utile. Voilà ce que je vous propose de voter dans la version qui vous a été distribuée sur table qui est légèrement différente de celle envoyée en début de semaine, permettant à certains groupes de la majorité d'ajouter leurs pates à ce texte.

Voici ce que je vous propose de voter mais avant cela, je vais donner la parole à ceux qui souhaitent la prendre.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je me réjouis de ce vœu. Nous avons déposé nous-mêmes de nombreux vœux sur ce sujet, qui ont été retoqués ici au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, qui demandaient à peu près la même chose. Mais cette fois, ce n'est pas nous qui l'écrivons, c'est vous, donc peut-être que cela avancera plus vite. Mais c'est l'intérêt général puisque les dossiers doivent avancer.

Plusieurs points : il faut qu'on écoute les habitants aussi et leurs demandes. C'est la base de notre action publique collective dans la majorité et dans l'opposition.

Les habitants de ces quartiers demandent de vivre comme tout autre citoyen parisien en toute tranquillité, de reconquérir l'espace public, de pouvoir y circuler, y faire ses courses, y faire jouer leurs enfants ; vivre comme tout autre Parisien. Or aujourd'hui, l'espace public y est saturé et y est occupé de façon illégale pour des raisons que l'on connaît. Alors, il est urgent de saisir la Maire de Paris, mais vous n'avez pas beaucoup de difficultés puisque vous êtes dans la même majorité depuis quinze ans maintenant et qu'il est possible de vous parler et de faire avancer les dossiers. C'est dommage d'ailleurs que la majorité municipale du 18^{ème} soit obligée de faire un vœu à la Maire de Paris pour faire avancer des dossiers qui devraient naturellement avancer. Vital'Quartier par exemple pour le quartier Château Rouge, c'est une urgence, il faut que cela avance, les habitants demandent des commerces diversifiés de qualité, il faut être offensif et volontariste en la matière. C'est un projet que nous soutiendrons dans l'intérêt général si vous le faites avancer.

Les habitants demandent aussi l'équilibre des projets entre l'habitat, le développement économique, des espaces verts, des lieux de vie. Nous avons besoin de renforcer cela et nous en parlons souvent notamment dans le cadre de l'aménagement Ordener, Poissonniers. Ils demandent des équilibres dans les attributions de logements afin qu'on assume une vraie diversité sociale dans les quartiers. Ils demandent aussi une occupation positive de l'espace public. Les associations et les habitants de ces quartiers font des propositions souvent de bon sens qu'il faut reprendre et relayer. Je propose qu'on puisse les porter ensemble au Conseil de Paris.

Les habitants demandent aussi la sécurité et la tranquillité publique qui passent de toute façon à terme par une police municipale. On demande des renforts d'effectifs de police, je suis pour, j'étais pour quand la droite était aux responsabilités sur le plan national et de même, quand la gauche y était. Peu importe le gouvernement, c'est l'intérêt des habitants du 18^{ème} qui compte. Mais on

n'échappera pas à une révision du statut de Paris parce qu'il faudra bien créer ce pouvoir de police pour la Maire de Paris, afin de créer une police municipale à pied et à vélo, qui soit en charge de la vie quotidienne, pour régler les problèmes d'incivilité, d'occupation illégale de l'espace public, et reconquérir cet espace public dans une politique à la fois de prévention et de répression contre les comportements illégaux.

On ne peut pas être contre ce vœu. S'il peut faire avancer les dossiers, tant mieux ; il y a urgence à les faire avancer d'ailleurs. Vous avez d'ailleurs fait beaucoup de considérants qui vantent votre politique. Quand on commence à lire, on se demande finalement ce que le vœu va demander puisque c'est tellement formidable, puis finalement on voit qu'il y a quand même des projets qu'il faut faire avancer.

Donc, on va essayer de le faire avancer dans l'intérêt général. Si cela peut apporter quelque chose auprès du Gouvernement et de la Maire de Paris que vous soutenez, nous allons faire l'unanimité.

Gérald BRIANT : Nous nous associons aussi à ce vœu de la majorité au nom du groupe communiste front de gauche. Juste pour dire quand même qu'on a fait quelques réunions et notamment sur le quartier de la porte de La Chapelle avec Aurore, les biffins aussi où était très forte la demande d'avoir une présence policière plus accrue pour que les phénomènes de vente à la sauvette hors du carré des Biffins puissent être jugulés. C'est devenu très fort, donc tout le monde est d'accord là-dessus. J'ai dit qu'on allait pousser les choses et que le Maire allait prendre ses responsabilités, ce qu'il fait là dans le cadre d'un vœu. Donc, cela va dans le bon sens. Il faut aujourd'hui avoir plus de moyens parce que cela passe par là et en espérant que cela débouche assez rapidement. C'est difficile parce qu'il y a eu un contexte, il y a eu l'état d'urgence et il y en a toujours. Peut-être avec des campements qui disparaissent, on va peut-être avoir plus de possibilités en force de police. Donc, j'espère qu'on va pouvoir débloquer cela, on en a vraiment besoin pour réorganiser.

Pour l'espace public, dans mon point de vue, on n'est pas sûr de la répression, on est sûr de la présence pour avoir une vraie occupation de l'espace public en bonne intelligence, qu'elle soit acceptée de tous. On peut y arriver, mais cela nécessite que ce partenaire essentiel qui sont les forces de police, et toute une pluralité de dispositifs, s'ils ne sont pas là, cela nous met en grande difficulté.

J'ai rencontré aussi des habitants la semaine dernière sur Belliard. Sur le mail Belliard, beaucoup d'investissements sont faits via le centre notamment parce qu'on a aussi des campements roms un peu itinérants, sur les questions de ce qui se passe la nuit, qui n'est pas un travail social qu'on peut faire même si des dispositifs existent. Il y a une présence qui a besoin d'être appuyée. Donc, on s'en fait le porte-parole de cette demande.

Loïc LORENZINI : Ce vœu acte d'un certain nombre de dysfonctionnements de l'espace public sur différents quartiers qui se traduisent par des phénomènes divers et qui surtout sont mal vécues par un certain nombre d'habitants souvent les plus fragiles ou du moins les plus vulnérables.

Ce vœu est là pour vraiment montrer à la population qu'effectivement, il y a certaines problématiques qui n'ont pas lieu d'être sur l'espace public. Les explications sont variées, nous, écologistes, pensons qu'effectivement, la précarisation et la pauvreté économique sont depuis de nombreuses années liées à une politique libérale ; créent sans doute ces effets d'extrême pauvreté qui côtoie aussi d'autres formes de richesse.

Le vœu acte aussi de nombreuses opérations d'aménagement et d'équipement de quartiers. Depuis de nombreuses années, beaucoup d'investissements sont faits sur ces quartiers. Cela me rappelle

une habitante qui disait, on a tout ici, on a la poste, on a l'école maternelle, mais on ne vit pas forcément très bien parce qu'il y a un environnement, un élément de la cohésion qui n'existe plus. C'est vrai que c'est un élément de la complexité aujourd'hui de notre monde, que de réussir à faire vivre tout le monde ensemble.

Les écologistes vont voter pour ce vœu. Nous ne sommes pas contre le renfort des effectifs policiers. Si cela permet de soulager la tâche de certains, ce sera bienvenu. En revanche, nous restons malgré tout très dubitatifs sur les finalités recherchées par ce vœu et par ses actions. Finalement, quelles vont être les missions de ces renforts de police ?

Nous, écologistes, sommes persuadés qu'une action uniquement de répression ou d'occupation de l'espace ne serait pas durable, ne permettrait pas d'améliorer les situations. Au contraire, c'est bien un travail peut-être plus de couture, de connaissance des phénomènes, des problématiques à l'échelle locale dont nous avons besoin, un travail d'articulation entre les différents intervenants, les différents acteurs parce qu'encore une fois, il y a sur ces quartiers-là une convergence de problématiques de différentes natures qu'il faut travailler dans la globalité.

Un travail contre la vente des produits de contrefaçon au-delà de l'occupation de l'espace public, c'est peut-être aussi un travail d'investigation – mais je ne suis pas à la place du commissariat pour en juger – avec la justice, certainement à renforcer pour mettre fin à ces ventes de produits de contrefaçon, généralement mauvais pour l'environnement, pour la santé et contre lesquels il faut prévenir les populations.

Nous pensons que la vente de produits de récupération, il y a un travail plus économique et social à faire avec ces acteurs-là. Nous regrettons, par exemple, que dans le vœu, on n'ouvre pas le sujet de la vente du carré des Biffins, qu'on devrait sans doute recréer de nouveau, qu'on devrait amplifier pour pouvoir mieux réguler ces ventes sur l'espace public.

Les habitants du 18^{ème} en ont parfois assez de voir leur quartier occupé de cette façon-là. Malgré tout, ils demandent un traitement humain, un traitement dans la durabilité de ces phénomènes-là. Cela implique un travail de suivi de social. Je l'ai dit, un travail de recyclage peut aussi être à approfondir, d'économie circulaire autour de ces produits de tissu, notamment s'agissant des filières de la vente de produits récupérés de vêtements.

Un dernier mot, on a besoin d'un lieu de dialogue qui associerait non pas uniquement des élus, mais aussi des professionnels. Vous dites M. le Maire que vous rencontrez régulièrement la commissaire, ce qui est très bien. Il serait intéressant qu'on ait des points sur ces rencontres, qu'on puisse acter des avancements. Il y a un besoin de dialogue permanent qui associerait des professionnels parce que ce n'est pas nous – autant qu'on est au sein de cette assemblée – qui pouvons connaître toutes les solutions. On a besoin du regard extérieur, de professionnels, des habitants ; il faut écouter ce qu'ils nous disent.

La proposition que nous faisons serait de créer une commission extra-municipale sur ces questions de gestion de l'espace public, de sécurité à laquelle pourrait être conviée les élus de l'opposition. Il faut dépasser ce clivage sur des questions aussi centrales, aussi importantes. On a vraiment besoin de toutes les expertises pour pouvoir avancer durablement sur des solutions qui mettront certainement quelques temps à créer leurs effets.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais rassurer les uns et les autres, ce vœu – mais c'est normal puisqu'il est proposé par la majorité et le Maire – n'est pas seulement une pétition de principe, c'est à la fois l'aboutissement du travail que nous avons engagé depuis de nombreuses années. Nous en prenons

acte et en tirerons les conséquences parce que quelle serait la situation de ces quartiers si nous n'avions pas fait tout ce que nous avons fait ? On peut nous reprocher d'être fiers du travail qu'on a accompli, mais on peut aussi considérer que c'est nous qui l'avons fait et heureusement qu'on était là.

C'est aussi une nouvelle étape. Je l'ai souvent dit, je n'ai pas besoin de faire de vœu pour parler à la Maire de Paris. Si je demande des choses à la Maire, c'est souvent que j'ai une idée assez nette de la réponse qui devrait nous être faite collectivement parce que justement, nous travaillons au quotidien. Donc c'est l'engagement d'une nouvelle étape qui consiste à faire en sorte que nous puissions aménager non seulement les murs, mais aussi les espaces publics. C'est le sens de ce vœu.

Par ailleurs, c'est le bon moment pour demander des éléments supplémentaires de disponibilité à la préfecture de police qui – grâce au travail acharné de l'Etat pour régler enfin après des dizaines d'années la situation à Calais – a permis de libérer un certain nombre de forces mobiles qui peuvent maintenant sans doute être mobilisées ailleurs. Je souhaite qu'elle le soit plutôt ici dans le 18^{ème}, dans le 10^{ème}, à Saint-Ouen qu'ailleurs ; je crois que c'est le bon moment pour faire cette demande.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.392 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.393 : Vœu de Ms Jean-Bernard Bros et Didier Guillot à la maire de Paris relatif au développement de l'intermodalité vélos – transports en commun

Didier GUILLOT : Il s'agit d'un vœu qui favorise l'intermodalité, en particulier avec la question du vélo.

Depuis de nombreuses années, le STIF et la Région Ile-de-France ont permis le développement de cette intermodalité sur le réseau transilien et sur le réseau RER. Aujourd'hui, tout Parisien ou tout Francilien peut prendre le RER où les lignes du Transilien avec son vélo, en dehors des heures de pointe. La signalétique est assez inégale, mais de plus en plus développée. A titre d'exemple, l'ensemble des nouvelles lignes de Transilien (la ligne H, à la ligne L ou la ligne N) sont équipées de matériels nouveaux qui sont très bien signalisées pour ce qui est de l'usage du vélo à l'intérieur de ces lignes. Pour un habitant du 18^{ème} qui aujourd'hui utilise cette intermodalité pour aller à l'autre bout de Paris en moins de 25 minutes par la ligne B, par la ligne D, par la ligne C peut se rendre au parc des Princes en moins de 30 minutes ; ce qui n'est pas toujours évident avec d'autres moyens de transport. Il peut aller dans le 14^{ème} par la ligne B.

Je peux vous donner plein d'exemples dans le 12^{ème} avec la ligne D en moins de 20 minutes ; je le teste très régulièrement. Cette intermodalité est de très loin le moyen de transport le plus rapide dans Paris tout en restant parfaitement écologique. C'est ce qui a été réussi dans le RER qui n'est pas assez connu.

Donc on propose dans ce vœu de faire en sorte que ce soit plus connu des Parisiens ; encore trop d'usagers du vélo ne savent pas qu'ils peuvent prendre ce réseau-là. Je ne vous parle pas de tout ce qui est accessible en termes d'Ile-de-France pour le côté touriste et campagne, mais on propose de développer et d'élargir cette intermodalité au réseau bus et métro.

On propose de commencer tout simplement par les lignes qui s'y prêtent, en l'occurrence les lignes équipées de matériel **bois** (type la ligne 4, la ligne 1, la ligne 14, la ligne 2). Elles sont en train de se développer petit à petit ; il va de soi qu'une ligne comme la ligne 12 ne s'y prêterait pas aujourd'hui,

mais d'autres lignes s'y prêteront. Cela va se développer de plus en plus. Je ne parle pas évidemment du futur Grand Paris express tout autour de Paris.

Nous proposons que les bus puissent s'équiper de rack, que les métros puissent être accessibles. Ce qui permet d'accéder à tout cela dans les gares RER et soit développé dans l'ensemble du réseau métro, notamment avec les passes à poussettes, à vélos, à gros bagages pour les touristes et ceux qui utilisent les transports.

Ce vœu est assez général, il ne s'agit pas d'un vœu qui propose un financement, mais bien de commencer par des études. Je rappelle d'ailleurs que j'ai participé moi-même à la rédaction d'un vœu équivalent sur le RER il y a vingt ans dans un groupe à la région. On avait commencé comme cela pour ce qui est du RER. Donc, il n'y a pas de raison que ce qui avait marché pour RER ne puisse pas marcher sur l'ensemble du reste.

Je précise enfin qu'aujourd'hui, quand on regarde les métropoles, aussi bien mondiales que françaises ayant développé justement l'usage du vélo, je pense à Nantes ou à Strasbourg pour la France, mais évidemment à Copenhague, à Berlin, à Ottawa ou à San Francisco ; la montée la plus rapide, le Copenhague est le plus bel exemple, c'est justement en développant l'intermodalité et non pas seulement les pistes cyclables, on pense toujours pistes cyclables et il en faut encore plus à Paris. C'est ce que fait la municipalité. Avec Christophe NAJDOVSKI, ils ont le plan vélo et j'espère que nous en aurons des répercussions concrètes. Je fais confiance à M. BEPPO avec le comité vélo pour faire en sorte que cet Arrondissement en bénéficie davantage, mais ce ne sont pas seulement les pistes cyclables, c'est un usage important de cette intermodalité. Il reste encore beaucoup à faire. Donc, je vous propose tout simplement d'oser avoir un temps d'avance.

Félix BEPPO : Je voulais remercier M. BROS et M. GUILLOT pour ce vœu. Il pose les choses et la conclusion de M. GUILLOT nous encourage à aller plus loin sur ces questions.

Effectivement, le vélo doit être stimulé. Cela passe par une meilleure prise en compte du vélo dans toute la chaîne de mobilité ; l'ensemble des modes doivent être concernées avec une réglementation extrêmement claire parce qu'encore une fois, en la matière et le vœu que nous allons proposer le précise bien, c'est à la RATP et au STIF, après des études, de mettre en place ces dispositifs.

M. GUILLOT rappelait les premières propositions faites. Je me souviens qu'en tant de technicien des transports, les premières réflexions sur le réseau de tramway de Nantes pour accueillir les vélos à l'intérieur des tramway, qui avaient posées énormément de débats, résolus précisément en mettant en place en certain nombre de règles permettant d'accueillir correctement les vélos dans des chaînes de déplacement intéressantes et qui avaient conduit à préciser que notamment en heures de pointe et à certains moments de la journée, on ne puisse pas le faire et qu'on puisse dans un deuxième temps aménager les véhicules et les rames de tramway pour que l'accueil des vélos puissent se faire.

Le vœu va dans ce sens et qu'en effet, il faut avoir un temps d'avance ; il faut oser poser les questions pour que les exploitants et les autorités organisatrices se bougent. La promotion du vélo passe par un certain nombre d'audaces de cette nature. C'est la raison pour laquelle on vous propose simplement qu'après tous les considérants rappelés par M. GUILLOT, M. BROS et M. GUILLOT, le Conseil d'arrondissement du 18^{ème} demande au STIF de lancer une étude concernant :

- l'installation de racks extérieurs à vélos dans les bus du réseau francilien ;
- le transport de vélos dans le métro parisien notamment sur les lignes automatiques et celles équipées de rame en bois selon les mêmes modalités d'usage que dans le réseau transilien aux extrémités des rames ;

- l'utilisation des trottinettes et autres engins non motorisés dans les réseaux souterrain et bus ;
- l'équipement des stations de métro de sas à poussettes, gros bagages et vélos à l'instar de toutes les stations de RER à Paris ;
- la gratuité de ces services pour les usagers ainsi qu'une meilleure information des Parisiens de la possibilité actuelle de prendre leurs vélos ou vélib' dans le réseau RER qui traverse Paris.

Eric LEJOINDRE : Je crois que le vœu modifié est accepté. Je vais proposer à ceux qui le souhaitent de donner leur avis.

M. BADINA SERPETTE : Je vais vous répondre au nom des écologistes. Le vœu qui nous est proposé par M. BROS et M. GUILLOT a du sens car en effet, il vise à faciliter l'usage du vélo dans les transports publics.

M. GUILLOT, vous avez rappelé les nombreuses expériences qui existent aujourd'hui à travers l'Europe et en France. Pour autant, il pose encore beaucoup de questions qui ne sont pas réglées réglementairement selon nous, sur la sécurité qui nous incite à la prudence. Effectivement, il faut avoir de l'audace. Le problème c'est que, à partir du moment où l'on commence à inciter et à oser, il faut quand même arriver à un moment à ne pas trop surcharger les choses.

D'abord, on considère qu'il faut prioriser les combats et qu'en matière de vélo, le combat structurant est et doit rester celui du réseau cyclable de surface et du stationnement. Vous avez parlé de réseau cyclable, mais il doit être aussi celui du stationnement. Vous l'avez dit, la Ville et M. NADJOVSKI sont très mobilisés sur cette question du réseau cyclable, mais aussi du stationnement de surface sur lequel on a encore beaucoup de chemins à faire.

Votre vœu ne va pas à l'encontre de cette politique, mais à notre sens, il faut mobiliser nos forces sur ces questions encore plus utiles à l'intermodalité parce que, pour nous, l'intermodalité passe d'abord par l'amélioration du stationnement avant de pouvoir prendre son vélo dans le métro ou dans le bus. A Paris, stationner son vélo, c'est aujourd'hui pas très pratique. Un stationnement à vélos sécuriser Véligo ouvert à la gare Montparnasse, il y en a d'autres qui vont ouvrir à la Rosa Parks aussi à la lisière du 18^{ème}. Ce n'est pas suffisant, cela ne correspond pas encore à ce que l'on aimerait avoir comme service pour le vélo, mais le développement est en train de se faire.

Ensuite, je rappelle que l'investissement qu'on a engagé avec le délégataire Decaux sur l'exploitation du système vélib' est aussi structuré pour permettre à l'usager d'emprunter porte-à-porte les transports publics sans avoir à prendre son vélo dans les transports. S'il peut sembler naturel de pouvoir prendre son vélo dans les transports publics, le vélib' est aussi là pour aider à éviter de devoir le faire.

Il faut mobiliser les forces sur ces questions mais aussi sur la décongestion du réseau. Aujourd'hui, celle de métro et du réseau de bus est un vrai sujet. Chacun de nous, quotidiennement le prenons, on voit à quel point il est emprunté. Les propositions que vous faites dans votre vœu risquent d'ajouter de la complexité dans un système qui l'est déjà beaucoup trop. Si je parle de congestion, c'est aussi parce que nous pensons qu'autoriser l'usage des trottinettes ou des rollers dans les couloirs de bus n'est pas une bonne idée compte tenu de l'exiguïté des cheminements et des flux traversant l'ensemble de ces couloirs. A titre d'exemple, on a quand même plus de dix ans à obtenir l'ouverture d'une deuxième sortie de métro à Château Rouge, justement pour résoudre cette problématique de congestion. Ne rajoutons pas trop vite de la complexité au système, même s'il faut avoir de l'audace.

Sur l'expérience des responsabilités qu'on a pu avoir en matière de transport à la région et loin de l'image d'ayatollahs dont on pourrait nous affubler sur le tout vélo anti-voiture, il nous arrive parfois d'être plus mesuré. Donc, ce soir nous voterons contre ce vœu, mais nous espérons bien pouvoir avancer sur ces sujets dès lors que nous serons arrivés au bout de la tâche que nous sommes en train de traiter en matière d'amélioration du réseau cyclable et du stationnement pour les vélos.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.393 à la majorité soit 26 voix pour dont 1 pouvoir (PS/PC-FDG/M. LORENZINI), 4 voix contre dont 1 pouvoir (Mmes BRIDER, MEES, Ms BADINA-SERPETTE et JULIEN) et 9 abstentions dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI, M. DURAND)

DELIBERATION : 18.2016.39 : Vœu de Ms Jean-Bernard Bros et Didier Guillot au maire du 18e relatif à la célébration de la journée nationale de la laïcité le 9 décembre

Jean-Bernard BROS : J'ai une pensée pour quelqu'un que certains d'entre vous ont connu. Il s'appelle Michel CREPEAU. Il n'est plus de ce monde. Il est mort à l'Assemblée nationale, défendant ses idées, un grand républicain, c'est lui qui a invité vélib' bien avant vélib' à Paris. C'est un monsieur qui disait : il faut avoir les pieds sur terre, mais la tête dans les étoiles. Ce vœu, il a la tête dans les étoiles. On ait, M. GUILLOT, effectivement un temps d'avance, c'est utopique, mais la politique manque d'utopie et ce soir nous sommes dans l'utopie. Merci.

Je vais revenir à la laïcité qui est une valeur importante de notre République. C'est le respect des croyances et de la liberté de conscience, c'est aussi l'obligation de neutralité pour l'Etat pour ne privilégier aucune croyance ou non-croyance ; valeur qui est parfois dévoyée, utilisée contre telle ou telle religion. Il faut revenir à sa vocation première, celle d'assurer le vivre ensemble ; important de faire preuve de pédagogie, des choses sont faites au niveau parisien, observatoire de la laïcité, M. JULIEN, où nous nous retrouvons régulièrement, aux assises de la laïcité. On doit être au plus près des citoyens dans les arrondissements d'où notre vœu qui demande qu'on organise les célébrations de la journée nationale de la laïcité du 9 décembre, de chaque année dès 2017.

Nous avons proposé d'ailleurs que l'on plante un arbre de la laïcité symboliquement ; cela fera plaisir à nos collègues verts. Pour le coup, on ira faire le tour de l'arbre en vélo. Mais simplement pour prendre le temps d'expliquer à tout le monde que les modalités de la célébration soient discutées dans les différents groupes du Conseil d'arrondissement et des services concernés. Enfin, inviter les élèves des établissements scolaires de l'Arrondissement dans les mesures du possible à participer la célébration.

Carine ROLLAND : Je me permets juste une réflexion. Il me semble que la laïcité est moins une valeur qu'un principe d'organisation de notre société, mais c'est un point de vue dont on pourrait discuter. Cela n'enlève rien à son aspect extrêmement précieux ni à son importance.

Catherine LASSURE : On est d'accord pour qu'il y ait des célébrations autour de cette journée, l'année prochaine évidemment parce que là sur le 9 décembre, cela va être un peu compliqué.

M. BROS a bien fait de rappeler que la laïcité a malheureusement tendance à être détournée et instrumentalisée depuis quelques années, suivant les opinions politiques de certains, les événements ou les arrières pensées politiques.

Finalement, c'est une notion qui pour les jeunes en particulier devient de moins en moins claire. D'où l'importance effectivement à mon avis de travailler avec les collèges, les lycées, les écoles pour rappeler très simplement ce qu'est la laïcité et la modernité totale de cette notion, de rappeler qu'effectivement, il s'agit de séparer la religion de l'Etat, de son exclusion de la sphère publique, des services publics, des collectivités publiques, de l'école. La sphère publique ne peut pas être une mosaïque de communautés puisqu'effectivement, il s'agit de renforcer le bien commun, le lien entre les futurs citoyens. La laïcité est aussi la neutralité de l'Etat à l'égard de la religion. Ce qui garantit paradoxalement la liberté de chacun d'avoir une religion ou de ne pas en avoir, et d'exprimer ses convictions religieuses.

Pour conclure, comme disait Victor HUGO, je veux l'Etat chez lui et l'église chez elle. J'ai toujours trouvé que c'était franchement quelque chose tout à fait moderne ; tout à fait d'accord pour qu'on travaille ensemble sur ces événements, pour savoir quelle forme cela pourrait prendre. Alors, pourquoi pas un arbre et puis faire le tour à vélo, mais il peut y avoir d'autres formes, pourquoi pas des colloques ou une exposition et surtout bien montrer qu'il n'y a pas que Marine LE PEN qui est laïque, que la laïcité est une valeur républicaine et que ce n'est pas quelque chose de poussiéreux ; c'est quelque chose qui permet tout simplement de vivre ensemble avec ces différences, donc à travailler avec les jeunes.

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous n'ouvrons pas un débat sur la laïcité en général, mais qu'on reste concentrés sur l'objet de ce vœu.

Danièle PREMEL : Ce n'est pas pour lancer un débat, mais par contre pour proposer peut-être des débats dans le cadre des ateliers de la République sur ce thème, en tout cas très instrumentalisé à l'heure actuelle. Nous avons besoin, à la fois avec les jeunes et les moins jeunes, de travailler sur ce thème de la laïcité. C'est un combat que nous avons mené et ce n'est pas simplement que des valeurs.

Pascal JULIEN : Je n'entrerais pas dans le débat de ce qu'est la laïcité, simplement on va voter pour. Je me méfie quand même de ces journées de commémoration. Quand on voit ce que sont les commémorations du 11 novembre, du 8 mai etc. Vous avez parlé de dépoussiérage, de poussière. Le problème est là, c'est ringard, c'est poussiéreux alors que cela mériterait justement une forme particulièrement offensive, de toucher les jeunes au plus près d'eux-mêmes. Ce n'est pas autour d'un drapeau garde-à-vous qu'on va les attirer.

Donc, je ne voudrais pas que cette journée de la laïcité donne lieu à des commémorations auxquelles ne viendront que les déjà-convaincus. Même moi, très convaincu, n'y viendrai pas parce que je n'ai pas envie de m'ennuyer dans une commémoration supplémentaire. En revanche, si c'est pour aller dans des lycées où l'on se débat parce qu'il y a le problème du voile, de ceci, de cela, oui, volontiers. Bref, quelque chose d'un peu joyeux, offensif ; je me méfie vraiment de ladite commémoration. Vous avez compris qu'au-delà de cette journée, il y a un jeu collectif critique, il suffit de voir le peu de succès qu'elle rencontre.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais simplement rappeler que les commémorations dites patriotiques sont organisées par les associations d'anciens combattants avec notre soutien et selon les modalités qui comptent pour eux et pour elle.

Je respecte la façon dont les anciens combattants directement concernés souhaitent que ces commémorations puissent avoir lieu, mais il n'est pas interdit – on l'a démontré, par exemple, le 11 novembre 2014 et on le refera pour le 11 novembre 2018 – d'accoler à ces cérémonies patriotiques un peu classiques une programmation plus ambitieuse. Vous vous rappelez de la très

belle exposition du 11 novembre 2014 pour le centenaire du début de la Guerre. Pour 2018, je souhaite que nous puissions trouver des moments de commémoration plus larges, plus populaires.

Pour autant, je veux redire le respect total que j'ai pour le travail des associations d'anciens combattants et la forme qu'ils souhaitent que ces commémorations prennent en ces journées qui leur sont quand même en grande partie dédiées. Cela étant dit, je suis tout à fait d'accord pour ne pas faire une commémoration ringarde, vous pouvez bien l'imaginer.

Fadila MEHAL : Quelques mots pour signaler que dans ce Conseil municipal, il y a trois conseillers qui siègent à l'observatoire de la laïcité et que c'est important dans une période extrêmement troublée où l'on voit que le retour et l'emprise de religieux dans l'espace public est très important. La Mairie de Paris est concernée à plus d'un titre puisqu'elle a géré aussi dans le cadre de ses missions de service public l'accueil à la fois de ses administrés, mais aussi des salariés qui travaillent en son sein et que soit appliquée de façon très stricte la notion et la charte de la laïcité, comment peut-elle être aussi appliquée dans les associations qui sont aujourd'hui d'une certaine façon en relation directe et en financement direct avec la municipalité.

J'étais avec le groupe UDI MoDem à l'initiative de la mise en place avec un vœu accepté à l'unanimité pour que se mettent en place ces assises de la laïcité qui vont être organisées dans le cadre du centre Jules-Vallès. Avant de lancer des discours sur ces valeurs parfois désincarnées, il était important de balayer devant notre porte et de voir nos responsabilités en tant qu'élus comment cette question de la laïcité est traitée au sein de nos municipalités avec les agents et avec l'accueil fait aux administrés. Il ne faut pas s'arroger ou s'enfermer dans des visions extrêmement théoriques, mais regarder concrètement aujourd'hui notamment – je donne des exemples puisqu'il y a eu des livrets réalisés grâce au travail de cet observatoire sur la demande de congés – la possibilité de prier ou de ne pas prier. Je trouve que c'est important que nous soyons emblématiques et exemplaires par rapport à ces questions qui intéressent les Parisiens.

Je suis très heureuse au sein de cet observatoire de répondre à des questions concrètes posées par les différentes directions, les DRH et les Parisiens en général.

Concernant le vœu qui nous est proposé, on ne peut qu'être d'accord qu'à la faveur de cette journée symbolique, il faut rappeler, et puisse naître un arbre avec tout le symbole que cela impose, le groupe est très favorable. Pour autant, il faut que vous suiviez de manière concrète les travaux de cet observatoire dont je peux vous dire qu'ils ont permis de circonscrire un peu ce qui était la notion de neutralité. Cette notion aussi d'une politisation d'une valeur qui malheureusement, à bien de cas, peut être instrumentalisée.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Le vœu en lui-même, pourquoi pas ? J'ajouterais simplement que la laïcité est un combat de tous les jours, ce n'est pas une journée, une commémoration. C'est à la fois une valeur, mais aussi un principe, cela a été dit.

Je voudrais ajouter deux choses. D'abord, j'ai entendu parler de patriotisme, nous sommes tous des patriotes, le patriotisme comme le disait Romain GARY c'est l'amour des siens, à ne pas confondre avec le nationalisme qui est la haine des autres. Il faut que chacun assume une forme de patriotisme, la fierté du drapeau et des valeurs de la République française. Ce n'est l'apanage de personne et on ne distingue pas entre les citoyens quand on est patriote ni en fonction de leurs origines ni de leurs conditions sociales ni de leur quartier. L'essentiel c'est d'aimer et de vouloir servir la France et de respecter les valeurs de la République. C'est ce qu'il y a de plus beau dans la France.

Je donne mon avis sur la laïcité parce qu'on voit aujourd'hui que dans le débat, il est parfois utile de rappeler les fondamentaux. La République ne reconnaît aucune religion. Elle respecte aussi bien le croyant quelle que soit sa religion (musulman, juif, protestant, catholique, bouddhiste) que l'athée et l'agnostique. Chaque citoyen doit être considéré à égalité.

La République respecte toutes les religions et toutes les convictions religieuses, mais toutes les religions doivent respecter la République et ses lois. C'est tout ce qu'on demande. Si à partir de ces fondamentaux, on est capable de les transmettre, de les enseigner et de faire en sorte que chacun les respecte, alors on sera plus fort. Cela dépasse tout clivage politique, philosophique. Chacun peut s'y retrouver. Si c'est l'occasion de le rappeler, d'en discuter et de remettre ces belles valeurs et ces principes fondamentaux au cœur des échanges avec toutes les générations, pourquoi pas ?

Jean-Bernard BROS : Juste pour préciser parce que les mots en matière de laïcité sont importants. On a parlé de célébration et pas de commémoration. Une célébration n'est pas une commémoration. Je veux rassurer M. JULIEN pour cette anti-commémoration dont il a fait preuve. Nous souhaitons une célébration.

Enfin, une précision et une information pour tous les collègues ici présents, c'est que le premier arbre de la laïcité va être planté le 2^{ème} décembre dans le 2^{ème} arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.394 à la l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.395: Vœu déposé par Philippe Durand et Galla Brider et les élu-e-s du groupe EELV à la maire de Paris relatif au maintien et à la pérennisation des Traverses dans l'arrondissement

Philippe DURAND : Ce vœu concerne les traverses qui sont des bus de proximité, des petits bus, comme les Montmartrobus mais d'une manière différente. La convention relative à ces traverses arrive à échéance le 31 décembre prochain. Dans l'Arrondissement, nous avons deux traverses en partie sur :

- le 18^{ème}, 19^{ème} pour Ney-Flandre ;
- le 18^{ème}, 17^{ème} pour Batignolles-Bichat.

Le financement de ces traverses repose essentiellement sur la Ville et non sur le STIF comme, par exemple, pour le Montmartrobus. De ce fait, il impacte les charges du budget de fonctionnement de la Ville.

Nous considérons que diminuer l'offre de transport en commun va à l'encontre de la Politique de la Ville de Paris en matière de transport et entre en contradiction avec les objectifs de la COP21.

Dans le cadre de l'engagement de la Ville à investir pour effectuer une sortie du diesel qui s'applique à ces lignes traverses, la ligne Batignolles est déjà électrifiée. Nous insistons pour que cette politique s'applique également à la ligne Ney-Flandre. Ces deux lignes ont pour point de départ ou d'arrivée des quartiers classés Politique de la Ville dits prioritaires. On considère que l'un des objectifs de cette Politique de la Ville est de maintenir des services publics dans les quartiers populaires.

Ces traverses seront un apport primordial pour les personnes âgées et les familles de ces quartiers, la ligne Batignolles-Bichat desservant d'ailleurs deux hôpitaux Bichat et Bretonneau spécialisés en gériatrie. Le maintien de ces traverses fait partie des demandes exprimées par les habitants. Ces traverses ont été travaillées avec les conseils de quartier lors de leur mise en service.

Par ailleurs, nous avons déjà voté un vœu relatif à la traverse Ney-Flandre en février dernier. Donc le groupe écologique propose que le Conseil d'arrondissement demande à la Ville de Paris de prendre en compte les spécificités locales, quartiers enclavés, population de personnes âgées, équipements jeunesse dans l'évolution de l'offre nouvelle de ces lignes en concertation avec l'arrondissement.

Nous ne sommes pas opposés à retravailler ces lignes, principalement, par exemple, sur leur planche horaire, mais ce qui nous importe c'est de les maintenir. Pour les maintenir, il y a une seule solution, c'est que la Maire de Paris s'engage à leur maintien en amendant le budget 2017 en conséquence afin de les préserver et de continuer à assurer la desserte des équipements publics, tels que les hôpitaux et les quartiers périphériques.

Je rappelle pour les conseillers de Paris que dans les délibérations qui ne sont pas soumises au vote, mais qui font partie de l'ordre du jour, vous avez la 2016 DVD 10G, traverse de Charonne – Bièvre – Montsouris et Ney-Flandre, l'avenant numéro 3 à la convention d'exploitation avec la RATP et la convention de délégation de compétence du STIF. Cette délibération est relative à cette problématique. Les conseillers de Paris auront à la voter ou à ne pas la voter.

Félix BEPPO : Quelques considérants pour revenir un peu sur quelques présentations que faisait M. DURAND.

Effectivement, la Ville doit procéder au renouvellement de trois traverses Charonne, Bièvre Montsouris et Ney-Flandre. Celles-ci arrivent à échéance au 31 décembre de cette année. Il s'agit de les prolonger dans le cadre d'une convention avec la RATP.

Trois considérants pour étudier les choses, d'abord le considérant juridique puisqu'il s'agit de renouveler cette convention. Deuxième considérant exposé dans la délibération du Conseil général parisien et qui sera examiné lors du prochain Conseil de Paris, ce sont des considérations de coûts puisque 90 % du financement de ces traverses sont assumés par la Ville de Paris et que sur les cinq traverses qui existent, le coût de ces traverses va de 1 million d'euros à 1,5 million d'euros en moyenne. Leur fréquentation est de quatre voyageurs par heure et par arrêt. Leur coût de kilomètres commerciaux est trois fois supérieur à celui d'un kilomètre bus normal de la RATP et leur coût d'exploitation, deux à trois fois supérieur.

Ces considérations de coûts sont importantes. Il s'agit bien d'une considération budgétaire de la Ville de Paris qui motive les modifications. Il a été rappelé la nécessité de passer du véhicule diesel à l'électrique sur l'ensemble de ces traverses, certains le sont déjà. Mais en l'occurrence, sur les trois dont on parle, ils ont besoin de passer à la technologie électrique. Donc, l'un des sujets qui nous sont posés, les considérations d'ordre budgétaire, puis les considérations d'offre de transport tout simplement, puisque sur les navettes concernées par le 18^{ème} arrondissement que sont Bichat, Batignolles et surtout Ney-Flandre, il s'agit d'anticiper l'arrivée de la ligne de tramway (T3) modifiant l'organisation et la desserte des transports dans ces quartiers-là et qui nous oblige à réadapter l'offre de transport dans ces secteurs et d'en tenir compte pour alléger les choses et l'organisation des transports.

En ce qui concerne la navette Ney-Flandre, il s'agit :

- de modifier son itinéraire sur sa partie nord puisque l'objectif est d'intégrer que la Rosa Parks et le tramway sont désormais là ;
- d'adapter ses fréquences et l'amplitude (les premières et les dernières heures de service) ;
- de pouvoir prétendre à une complémentarité entre le réseau de bus existant de la RATP à ces endroits et cette navette qui serait refondue dans son itinéraire partie sud.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons le deuxième vœu posé sur la table.

DELIBERATION : 18.2016.396 : Vœu déposé par les élu (e)s du conseil d'arrondissement du 18ème destiné à la maire de Paris et au STIF relatif au maintien et à la pérennisation des Traverses dans l'arrondissement.

Considérant que la convention des trois lignes de traverse les plus anciennes, dont la traverse Ney-Flandre, arrive à échéance le 31 décembre 2016 et que le matériel roulant diesel doit être renouvelé pour du matériel roulant électrique ;

Considérant que l'exploitation de ces traverses assurée à 90 % par la Ville représente un coût annuel moyen de 1 million à 1,6 million d'euros et que des économies doivent être opérées dans un contexte budgétaire contraint ;

Considérant des chiffres de fréquentation modérés dans la partie nord de la ligne Ney-Flandre et l'arrivée récente du tramway sur le boulevard des Maréchaux qui constitue une offre de qualité pour les habitants de ce secteur ;

Considérant l'enclavement de la cité Valentin Abeille et la nécessité qu'elle soit desservie par une offre publique, notamment aux heures de pointe ;

Considérant que de manière générale, sur le quartier de la porte de La Chapelle compte tenu de la densité de circulation routière, les cheminements piétons sont difficiles et que la possibilité de prendre le bus est sécurisante ;

Considérant que la restructuration du réseau de bus dont la concertation est menée actuellement par le STIFF doit permettre de rééquilibrer le réseau actuel vers les arrondissements périphériques ;

Considérant l'émergence d'un nouveau pôle de transport constitué par la gare Rosa Parks ;

Le Conseil du 18^{ème} arrondissement demande à la Mairie de Paris et au STIFF :

- de prendre en compte autant que possible les spécificités locales et la mise en service de la gare Rosa Parks dans l'évolution de l'offre de la ligne Ney-Flandre en concertation avec l'Arrondissement ;
- d'améliorer les cheminements piétons de ce secteur pour favoriser les modes doux de déplacement ;
- de mettre en place une information en temps réel aux voyageurs à tous les points d'arrêt ;
- de travailler sur la desserte spécifique de la cité Valentin Abeille, notamment en améliorant sa desserte par les lignes de bus classiques ou tout autre moyen à définir.

Daniel VAILLANT : Quand cette question s'est posée d'installer la traverse 18-19 et puis la traverse 17-18 (la 17-18, c'était après avec Annick LEPETIT, en charge des déplacements). Les considérations financières doivent être prises en compte, elles l'étaient. Si on a fait cette traverse, s'il y avait eu du métro à la porte d'Aubervilliers, s'il n'y avait pas eu l'enclavement de Valentin Abeille et de Charles-

Hermite, la question ne se serait sûrement pas posée. Donc, c'est parce qu'on était dans des quartiers, pas difficiles, des quartiers enclavés, sans moyen de transport. Maintenant il y a le tramway, c'est une réalité nouvelle qu'il faut prendre en compte mais qui ne règle pas le problème du passage pour aller du boulevard extérieur vers le cœur du quartier Chapelle ou du 19^{ème}. Voilà pourquoi à titre personnel, je suis très attaché à ce qu'on maintienne un service de qualité et de proximité pour des gens qui coutent moins cher à la Ville que d'autres citoyens de la capitale en raison de leurs situations particulières, de cet enclavement.

Sur le principe du vœu présenté par M. DURAND, je suis pour. Après, les considérations financières ou techniques évoquées par M. BEPPO peuvent être prises en compte. Il s'agit avant tout de maintenir ce type de transport de proximité pour des habitants qui souvent, jamais à tort, considèrent qu'ils sont les relégués intra muros de la Ville de Paris. L'avantage de ces navettes, après il y a les problèmes de pollution qu'il faut examiner, je comprends bien. Mais si on n'avait pas fait avec Bertrand DELANOE le Montmartrobus en 1982, aujourd'hui électrifié, où en serait-on sur le plan du déplacement de la Mairie sur Montmartre et retour à la Mairie ? D'ailleurs, il y en avait qui avaient demandé l'extension du Montmartrobus avec des difficultés techniques qu'il fallait prendre en compte, pour des raisons financières, cela n'a pu être fait.

Ainsi, je voterai le vœu proposé par le Maire et son adjoint. Je ne comprendrais pas qu'en fonction uniquement de raisons financières, je sais ce que c'est que de gérer des budgets et c'est normal de vouloir faire des économies, mais pas au détriment du service de proximité. Donc, il y a des questions d'horaires, de disponibilité qu'il faut discuter et prendre en compte. La difficulté est que cela vient très tard, que la convention se termine le 31 décembre. Alors, comment surmonter cet aléa ? On ne peut plus jouer de la prorogation tel que cela été fait parce que la convention est en phase terminale.

Est-il possible d'envisager une convention provisoire permettant de faire des études, y compris dans le sens de ce que disait M. BEPPO, j'y suis personnellement favorable. C'est-à-dire pas de rupture brutale et pas d'arrêt. Donc, rentabiliser davantage, rendre plus économe au service des deniers publics, oui mais pas au détriment d'un service de proximité utile pour des habitants qui ont quelquefois le sentiment de la relégation.

Pascal JULIEN : Je présidais les conseils de quartier Charles-Hermite et Evangile ; j'ai vu naitre cette traverse ; j'ai vu à quel point elle répondait à un besoin, à une nécessité. Ce sont d'abord des jeunes et des personnes âgées qui la demandaient pour une liaison nord-sud. Le tramway est très bien mais c'est est-ouest. Pour les gens de Charles-Hermite, ce dont ils ont besoin c'est concrètement d'aller au marché de l'Olive, à Torcy, à Marx-Dormoy.

Donc, leur supprimer ce service, cela tombe très mal. On a failli perdre la poste Tristan-Tzara dans le même secteur ; maintenant, on nous menace de perdre un autre service de proximité. Comment voulez-vous que ne se développe une idéologie qui fait ses choux gras de l'abandon des territoires enclavés, relégués, etc. D'un point de vue électoral, il y a des gens qui ne comprennent que cet argument. Je rappelle que de point de vue électoral, c'est une bêtise. Je fais allusion aussi la DVD 10, c'est une bêtise. Il faut maintenir cette navette, Ney-Flandre. En revanche, sans supprimer celle du 15^{ème} arrondissement, c'est différent, pas parce que c'est le 15^{ème} mais parce qu'on n'est pas dans un service, on n'est pas dans les zones Politique de la Ville. Sur les trois traverses, il y en a deux en Politique de la Ville, ce n'est pas le cas du 15^{ème}. A la limite, si vous voulez faire des économies, c'est plutôt là qu'il faut le faire. Pour ces raisons, ne pas retirer aux plus pauvres les équipements de proximité qui leur restent et qu'on a créés. Au contraire, il faut les maintenir.

Comme Christophe NAJDOVSKI d'ailleurs et avec qui j'ai discuté de la question, je suis d'accord pour faire des économies et améliorer. Que la navette fonctionne le dimanche matin à 7h30, cela n'a pas

de sens, il faut revoir ces horaires. Il faut vite l'équiper du système SIEL parce qu'on nous parle de la fréquentation mais quand une navette ne vient que tous les quarts d'heures, toutes les quinze minutes, et qu'on arrive à la station où on ne sait pas si elle vient de partir ou quand ou quoi, on fout le camp et on déserte.

Évidemment, il faut d'abord mettre en place, ce que demande le vœu, ce système d'affichage des horaires. On verra ensuite ce que cela donnera à la fréquentation. Je suis assez étonné, pour ne pas dire plus, par cette DVD. Je remercie M. DURAND d'avoir déposé ce vœu.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.395 à la majorité soit 22 voix pour dont 5 pouvoirs (EELV/PC-FDG/LR/CI-NI) et 20 voix contre dont 1 pouvoir (PS)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.396 à la l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.397 : Vœu déposé par Douchka Markovic et les élu-e-s du groupe EELV à la maire de Paris relatif à l'arrêt de distribution de places gratuites pour le cirque Pinder qui utilise des animaux sauvages

Sandrine MEES : C'est un vœu du groupe Europe écologie les verts, initié par Mme MARKOVIC dans lequel nous proposons que la Mairie n'accepte plus les places offertes par le cirque Pinder qui, même si elles sont toujours reçues avec joie par les familles qui en sont bénéficiaires, qui n'ont pas souvent les moyens d'aller au spectacle et à qui elles permettent de s'y rendre. Malgré cela, ce spectacle constitue pour nous un divertissement qui n'est plus en phase avec la sensibilité de notre époque.

En effet, on connaît les conditions de captivité et de dressage des animaux sauvages de cirque, occasionnant parfois de la maltraitance. On peut parler aussi de l'exiguïté de l'espace disponible dans des cages minuscules qui permettent au mieux aux animaux de faire les cent pas dans les meilleurs des cas et ils vont et viennent tristement dans ces cages exigües. Au point que si le public connaissait toute cette souffrance, ce qui est de plus en plus souvent le cas, il ne trouverait pas tellement ce spectacle amusant.

Néanmoins, ce type de spectacle perdure en France alors que les animaux sauvages dans les cirques sont déjà interdits dans certains pays et qu'il existe des cirques sans animaux sauvages qui remportent un franc succès.

C'est dans l'esprit d'inciter ce type de cirque comportant des animaux sauvages à modifier ses orientations que nous proposons que les places de ce cirque Pinder ne soient plus distribuées.

Carine ROLLAND : Pour répondre aux conditions dans lesquelles les animaux sauvages du cirque Pinder évoluent. Précisons tout de même que ce cirque, comme tous ceux qui sont accueillis par la Ville de Paris, respecte toutes les réglementations relatives à ce sujet, sinon évidemment, il ne serait pas accueilli.

Précisons aussi que le cadre réglementaire français, si on peut ne pas s'en satisfaire par principe idéologique, dépasse néanmoins ce qui est prévu par les normes européennes en la matière. De ce point de vue, la Ville de Paris vérifie bien sûr que ce cirque répond à toutes les conditions de sécurité nécessaires.

Précisons ensuite que les places dont nous parlons qui sont offertes aux habitants notamment du 18^{ème}, sont offertes par le cirque, qu'il s'agit de dons réels et qu'effectivement, c'est aussi l'occasion pour un certain nombre de familles d'effectuer des sorties, d'aller jusqu'à la pelouse de Reuilly, des familles qui en général s'en satisfont. Il est quand même très compliqué d'aller contre la satisfaction populaire, la satisfaction de ces personnes qui les réclament lorsque les places ne sont plus disponibles.

Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas vigilants, que nous ne sommes pas conscients de cette problématique. C'est d'ailleurs en ce sens aussi que la Maire de Paris a confié à Pénélope KOMITES, son adjointe à la nature en ville, une mission générale d'enquête sur la condition animale, qui s'intéressera de plus près aux cirques.

Donc, nous n'allons pas dans le sens du vœu que vous proposez, du fait du succès populaire rencontré par cette manifestation, parce que pour l'instant, il n'existe pas d'alternative dans les conditions que j'ai mentionnées. Nous accorderons la plus grande attention au rapport remis par Pénélope KOMITES pour voir ensuite quelles évolutions apporter à cette position. Pour l'instant, on maintient la possibilité pour les familles du 18^{ème}, d'assister à ce spectacle.

Laurent QUEINNEC : Le cirque est un secteur économique qui mérite naturellement d'être soutenu. C'est évidemment le plaisir des familles, nous le soutenons. Il faut en effet être vigilant quant aux animaux ; là-dessus, on vous rejoint. Donc, nous votons contre ce vœu.

Daniel VAILLANT : Je ne vais pas me poser en défenseur de tel ou tel cirque mais non plus, pas en accusateur de tel ou tel cirque. Pour bien connaître le cirque Pinder, je crois pouvoir dire que notamment le fils, EDELSTEIN Frédéric qui dompte des animaux le fait avec beaucoup de passion et beaucoup d'amour pour les fameux animaux, je pense notamment aux tigres blancs. Je ne comprends pas le ciblage, si c'est par rapport à des distributions gratuites, pour en faire bénéficier notamment les quartiers populaires et totalement gratuitement et sans aucune contrepartie. M. LORENZINI fait la moue, j'ai été maire, j'ai reçu des cartons d'invitations pour Pinder ; jamais Pinder ne m'a demandé quoi que ce soit dans le registre municipal, il n'y a aucune contrepartie. Je n'en dirais peut-être pas autant d'autres activités foraines, mais je n'en dirais pas plus à ce stade, la roue tourne.

Donc, je ne comprends pas pourquoi tel ou tel cirque et pourquoi pas Bouglione, Zavatta. Le cirque existe, c'est une activité culturelle, enfin chacun a le droit d'aimer ou ne pas aimer. Quand vous allez voir porte d'Aubervilliers qu'il y avait le cirque mais l'enthousiasme des enfants. Il faut faire attention à ne pas montrer du doigt, cibler des équipes qui sont par ailleurs dévoués et qui ne roulent pas toujours sur l'or.

Voilà ma position, je ne suis pas pour ce vœu.

Loïc LORENZINI : Il ne faut pas dévoyer ce vœu ; il ne s'agit pas de faire un procès au cirque, bien au contraire. On dit simplement qu'il y a d'autres cirques qui existent et notamment des cirques qui ne mettent pas des animaux en cage. Là, on cible justement le bien-être animal qui, à nos yeux, ne semble pas exister dans ces spectacles, cela est le premier point.

Le second point, excusez-moi mais s'il fallait ne bâtir que des politiques qui reposent sur le succès populaire, je ne suis pas sûr qu'on aille vers le droit chemin. Je trouve cela même un peu démagogique d'invoquer le succès populaire pour ne pas changer et figer les choses ; c'est la même chose dans plein de domaines. A nous d'avoir un peu de recul, d'avoir l'esprit critique et ne pas invoquer cet argument, car l'invoquer ne me semble pas très pertinent.

Eric LEJOINDRE : Je ne vais pas reprendre le débat, je voulais rappeler ce que Mme ROLLAND a dit assez précisément. Bien sûr que nous sommes attentifs au bien-être animal à tel point que la Maire de Paris a souhaité que Pénélope KOMITES, son adjointe, préside ou en tout cas travaille sur le sujet. Nous prendrons en compte l'ensemble des résultats de ce travail en cours. A ce stade, ce travail n'ayant pas été fait, il n'existe pas de notre point de vue d'alternative à l'offre aujourd'hui proposée. Jamais personne ne m'a demandé aucune espèce de contrepartie en la matière. Nous diffusons ces places à ceux qui les demandent et ils sont nombreux. Bien sûr, le succès populaire n'est pas le seul élément qui doit rentrer en compte mais en même temps, il faut constater que l'accès aux loisirs pour tous, y compris l'accès aux loisirs à Paris dans ces conditions, n'est pas aussi simple que cela pour l'ensemble des familles de nos quartiers et qu'en l'occurrence, un nombre important des familles qui bénéficient de ces places sans doute n'iraient pas voir de spectacle sans cette offre qui est faite. Si évidemment, ce cirque-là ou un autre était interdit à Paris, la question se poserait différemment. Dans cette attente, il me paraît déraisonnable de priver les habitants du 18^{ème} de cette possibilité.

Christian HONORE : Je suis contre ce vœu sur un principe très simple, c'est celui de la générosité. Je comprends bien qu'on peut défendre les animaux, très bien. Alors, il fallait faire un vœu interdisant les animaux sauvages dans les cirques. Là, le vœu, c'est de priver des enfants. Généralement, les enfants à qui l'on offre les places de cirque sont ceux les plus défavorisés et qui n'auraient pas l'argent de se payer les places de cirque. Je veux bien que l'on défende les animaux mais, parfois, il y a des familles qui n'ont pas l'argent de se payer des places de cirque. Par conséquent, je trouve ce vœu scandaleux. En termes de générosité pour ceux qui n'ont pas d'argent, c'est-à-dire que ceux qui vont avoir de l'argent pour aller au cirque vont pouvoir se le payer et cela vous vous moquez éperdument du sort des animaux ; par contre, ceux qui n'ont peut-être qu'une fois dans l'année la possibilité de se distraire, cela vous les privez.

Je vote contre ce vœu avec beaucoup de force.

Eric LEJOINDRE : On a entendu et on n'est pas obligé de partager vos arguments.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.397 à la majorité soit 7 voix pour dont 2 pouvoirs (EELV) et 33 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/LR-CI/NI)

Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants au maire du 18^e et à la maire de Paris relatif à la dénomination d'un lieu ou d'une structure Francisque Poulbot dans le 18^e

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous déposons ce vœu à la demande d'associations dont les Amis de Francisque Poulbot. Les Montmartrois et les Parisiens en général sont attachés à ces figures. Nous étions d'ailleurs avec un certain nombre d'entre vous dont M. VAILLANT à l'inauguration de la plaque

en mémoire de Patachou au 13, rue du Mont-Cenis. M. VAILLANT m'a transmis toutes ses connaissances et tout son savoir sur Patachou car même si nous ne sommes pas de la même famille politique, je reconnais à la fois son engagement dans le 18^{ème} et sa connaissance précise de notre histoire. Souvent, il aime bien transmettre des anecdotes toujours très utiles et que j'espère à mon tour un jour transmettre à d'autres. Les Montmartrois sont très attachés à cela, cette histoire d'homme comme Francisque POULBOT, comme on l'a vu aussi avec Patachou pour le cabaret ; mais Francisque POULBOT est la République de Montmartre, c'est le père des gosses, c'est le dispensaire de la rue Lepic, c'est maintenant Les P'tits Poulbots, c'est un certain état d'esprit, c'est l'état d'esprit montmartrois, c'est la solidarité, c'est l'intérêt à l'autre. Beaucoup de Montmartrois et de Parisiens sont attachés à cette grande figure de notre histoire.

On a célébré cette année le 70^{ème} anniversaire du décès de Francisque POULBOT. Nous sommes d'ailleurs quelques-uns à être allés sur sa tombe au cimetière de Montmartre. Donc ce vœu est très simple ; nous voulons donner le nom de Francisque POULBOT à un lieu ou à une structure du 18^{ème} arrondissement qui pourra ainsi rappeler son action dans le domaine artistique, social et en particulier en faveur de l'enfance. Il faut qu'on fasse avancer ce dossier dans l'intérêt général car c'est très attendu depuis longtemps par les associations et les Montmartrois.

Catherine LASSURE : Les éléments de réponse seront assez brefs parce que j'ai bien lu votre demande, compte tenu de l'importance de Francisque POULBOT pour le 18^{ème}. Maintenant, je voulais vous dire que nous avons une commission de dénomination et qu'elle va siéger courant du mois de décembre. Je ne sais pas quelle date, peut-être que M. BEPPO le sait. Le mieux c'est de suivre la procédure et de déposer cette demande auprès de la commission de dénomination ; M. LISCIA et Mme MEHAL aussi y participent assidument, de présenter le dossier et qu'on en discute avec les arguments, essayer de voir un espace, un lieu concernant Francisque POULBOT.

Eric LEJOINDRE : C'est donc une demande de retrait pour soumettre cette proposition à la commission de dénomination qui aura néanmoins à faire un travail fin puisque je ne connais pas très bien Patachou. Je connais un peu Francisque POULBOT dans ce qu'il avait de lumineux mais aussi dans ce qu'il avait de plus compliqué comme personnage et notamment un certain nombre de compagnonnages avec des chansonniers de la butte qui ont eu des trajectoires un peu compliquées. Il faut étudier cette demande avec à la fois le respect qu'elle mérite compte tenu de l'ampleur et de la trace du personnage sur la butte Montmartre mais aussi la connaissance fine de l'ensemble de son parcours pour éviter des déconvenues qu'on a pu connaître dans d'autres endroits du 18^{ème} concernant d'autres personnages à qui nous avons pu penser et dont nous avons découvert ou redécouvert d'autres facettes de la personnalité.

En ce qui concerne Francisque POULBOT, il a eu une vie riche et dense mais assez mobile aussi sur le plan des idéologies et notamment du rapport – dans un moment historique qui n'était pas celui d'aujourd'hui – un peu compliqué avec un certain nombre de personnalités liées au parti antisémite. Bref, on connaît cette histoire.

Donc, je propose que vous puissiez à ce stade retirer ce vœu, sinon je serais contraint d'y émettre un avis défavorable ; puis, que la commission de dénomination s'en saisisse, qu'un débat franc soit ouvert sur cette question qui le mérite.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Cela veut dire qu'à la prochaine commission, il sera... ?

Catherine LASSURE : Il sera saisi par la commission dénomination.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'accord. On saisit la commission et puis, il y aura un débat dans cette commission où chacun pourra exprimer son point de vue.

Je voudrais, bien sûr dans les parcours des uns et des autres, mais il y a une association des Amis de Francisque Poulbot et à ma connaissance, ce sont des gens respectables et très républicains, il y a l'association Les P'tits poulbots. Nous sommes toutes et tous attachés à ces associations qui font un travail formidable sur le terrain. La reconnaissance des Montmartrois et des Parisiens sur l'engagement, le travail et l'œuvre de Francisque POULBOT mérite quand même qu'on l'honore.

Je pense que ce débat aura lieu dans votre commission, donc je retire dans l'intérêt général ce vœu et je saisis officiellement alors la commission de dénomination.

Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris et au préfet de police relatif à la circulation quartier Marx Dormoy.

Christian HONORE : Le principe général de ce vœu est que nous sommes régulièrement contactés par des habitants du quartier pour nous dire que le plan de circulation ne va pas. D'autre part, la signalisation des rues est mal faite et, en ce qui concerne la circulation, certaines voies, la rue de Torcy et la rue de l'Évangile, sont réservées aux bus. Or, je l'ai constaté – et tous ceux qui fréquentent le quartier aussi – les automobilistes par beaucoup d'incivisme, utilisent ces voies à un sens interdit et c'est très dangereux.

Nous avons écrit à M. NAJDOVSKI qui nous a fait une réponse dilatoire ; les riverains sont assez mécontents de la réponse qui leur a été faite. Par conséquent, nous avons décidé de présenter ce vœu au Conseil d'arrondissement pour qu'enfin, les habitants de ce quartier soient écoutés. Je me suis déplacé et je suis allé sur place et j'ai vu que ce que les habitants disent est vrai. Il y a donc un problème de sécurité dû au manque de respect du Code de la route et des habitants.

C'est la raison pour laquelle je vous présente deux vœux :

- de réexaminer le plan de circulation et de signalisation du quartier Marx-Dormoy et plus particulièrement, les rues de Torcy, Évangile et La Chapelle ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la sécurité des piétons soit assurée et que les infractions soient censurées.

Eric LEJOINDRE : Je ne me suis pas rendu sur place puisque j'y habite et que donc j'y suis. Néanmoins, j'ai constaté aussi et depuis un certain temps que la question du respect par les automobilistes de l'interdiction qui leur a été faite est une question qui se pose. Je ne sais pas si l'ampleur est telle que celle vous décrivez mais en tout cas, elle se pose. Je vais donc demander à M. BEPPO de bien vouloir vous répondre.

Félix BEPPO : Effectivement, M. HONORE, vous abordez un sujet qu'on connaît bien et qui prend des proportions importantes dans ce secteur. Il s'agit du respect du Code de la route sur la portion de la rue de Torcy, entre la rue de La Chapelle, l'Olive et l'Évangile ; tant en termes de signalétique et la signalisation de ce sens interdit mérite peut-être qu'on le renforce. C'est la raison pour laquelle je propose que nous puissions nous rendre sur place avec les services de la voirie pour examiner les choses comme on a su le faire sur d'autres sujets, c'était le premier élément.

Deuxième élément : d'une manière générale, il y a sur ce secteur Marx-Dormoy La Chapelle, depuis l'arrivée de la ZAC Pajol un certain nombre de soucis en termes de circulation dans le quartier. Il faut globaliser les choses comme vous le suggérez dans votre vœu, c'est-à-dire tenir compte de l'urbanisation sur la ZAC Pajol, c'est le premier élément. Le deuxième élément également, c'est toutes ces ZAC qui vont être livrées sur la rue de La Chapelle et qui vont poser et qui posent déjà un certain nombre de problèmes de circulation sur la rue de La Chapelle, qui est évoqué dans votre vœu. J'élargirais les choses également aux réflexions que nous avons à mener sur la ZAC Ordener Poissonniers qui va aussi nous poser un certain nombre de problèmes de circulation.

Au-delà de ces ZAC, l'aménagement de la balade urbaine sur le boulevard de La Chapelle, le fonctionnement du carrefour de La Chapelle font que sur tout un secteur, la réflexion sur la circulation doit être menée en toute transparence et en toute collégialité, y compris avec l'opposition. C'est la raison pour laquelle je vous proposerais d'enlever votre vœu de manière à ce qu'on puisse y travailler sereinement, étant entendu que les services de la voirie ont déjà commencé à engranger un certain nombre de comptages très précis sur la rue de La Chapelle et sur le secteur, qu'on est tout à fait disposé à partager avec le plus grand nombre pour pouvoir avoir une vision d'ensemble. Le quartier que vous évoquez bien évidemment, personne n'ignore les difficultés que vous soulevez, mais l'accès au 19^{ème} comme celui du 10^{ème} arrondissement à partir de ces axes, pose un certain nombre de difficultés. Cela mérite une réflexion globale, plus qu'un vœu stricto sensu sur la rue de Torcy.

Je vous propose d'enlever ce vœu et de participer à une prochaine réunion que nous organiserons avec les services de la voirie sur ces problématiques de circulation beaucoup plus globales dans le quartier.

Eric LEJOINDRE : La proposition qui vous est faite est de créer une sorte de groupe de travail qui débutera son travail par une visite sur place, même si encore une fois sur la petite partie de la rue Torcy, le problème est bien connu. D'ailleurs, j'ai demandé à plusieurs reprises à la commissaire de veiller à faire plus régulièrement des opérations de verbalisation des automobilistes. Je dois bien admettre que la réussite est modérée, même si le sujet essentiel est du respect d'une réglementation qui est peut-être mal signalée. Les panneaux de sens interdits sont quand même très clairs et sont théoriquement connus de tous les automobilistes. Il y a surtout des mauvaises habitudes qui n'ont pas été déprises parce qu'en réalité, cette rue a longtemps été accessible aux véhicules particuliers et des bonnes habitudes à prendre.

Pascal JULIEN : D'abord, je remercie Les républicains d'avoir déposé ce vœu que j'ai voulu faire depuis longtemps, puis voilà on n'a pas le temps de tout faire. Je comprends les arguments de M. BEPPO. Mais si ce vœu est retiré, s'il n'y a pas d'évolution, il faudra le redéposer et le tenir quoi qu'il arrive, dans six mois ou dans un délai court.

Franchement, pour avoir habité à cet endroit jusqu'à une époque très récente, y passer plusieurs fois par jour, il y a deux types d'automobilistes : vous avez ceux qui ne voient pas le panneau, ils sont sincères, on les reconnaît, ils avancent lentement ; puis il y a la deuxième catégorie, très nombreux, ce sont les deux tiers, ils savent très bien qu'ils trichent et ils foncent pour aller de la place Torcy jusqu'à l'axe Marx-Dormoy, c'est incroyable. Vous avez des commerçants également qui sont là, qui se mettent en stationnement interdit. J'ai même dû un jour soutenir un policier qui se faisait engueuler par un commerçant, c'est incroyable ce qu'on voit là-bas, c'est absolument hallucinant.

Je trouve cela d'autant plus déplorable que quel chemin parcouru à l'époque avec M. VAILLANT dans ce micro quartier, quand on l'a connu avec une rue de l'Olive dégradée, un marché qui ne marchait plus du tout, une rue bordée de deux stationnements à droite et à gauche. C'était insoutenable, les

bus ne pouvaient pas tourner alors ils se coinçaient tout le temps etc. Excusez-moi mais une évolution urbaine excellente appréciée par tout le monde est gâchée par ces comportements inciviques. Ce que je veux dire c'est que ces automobilistes ne font pas simplement que violer le Code de la route, ils rendent infernal un endroit qu'on avait réussi à embellir.

Eric LEJOINDRE : J'ajoute qu'une des raisons essentielles de cet aménagement était aussi de simplifier le passage du 60 qui était systématiquement bloqué à cet endroit et quand il y a en général les commerçants indécis, le 60 n'avance plus. Donc, l'intérêt de la chose est moindre.

Danièle PREMEL : Je ne peux que souscrire à ce que vient de dire M. JULIEN et demander l'urgence de cette commission parce que nous sommes dans un quartier où tous les jours, on peut voir des risques de personnes qui peuvent se faire écraser et entre autres, les enfants. Vraiment, il y a urgence à ce qu'on se réunisse et qu'il y ait une amélioration et peut-être appuyer encore plus pour la verbalisation dans ce quartier.

Eric LEJOINDRE : Je demande à M. BEPPO de bien réunir ce groupe de travail avant la mi-décembre puisqu'après, cela va être un peu compliqué et je vais demander à M. HONORE s'il souhaite ou non maintenir son vœu.

Christian HONORE : A partir des éléments donnés par M. BEPPO, je retire ce vœu et bien entendu, je souhaite qu'il y ait cette commission qui se réunisse et que l'on consulte également les plus intéressés, c'est-à-dire ceux qui vivent dans le quartier et ceux qui connaissent.

Si vous y viviez, il y a longtemps que vous auriez dû résoudre le problème. Je retire donc le vœu et je suis tout à fait favorable à la proposition de M. BEPPO de créer une commission.

Eric LEJOINDRE : Je vous rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement se réunira le 16 janvier.